



SÉISME EN TURQUIE ET EN SYRIE
Le Président de la République
distingue les membres
de la mission algérienne
de sauvetage

P.3



ÉTATS-UNIS-ALGÉRIE
La sous-secrétaire en charge
du contrôle des armements
en visite à Alger

P.2

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // LUNDI 6 MARS 2023 // N°508 // PRIX 20 DA // Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

LES « PROMOTIONS MÉDIATIQUES » QUI LE SOUS-TENDAIENT
AVAIENT POUR OBJECTIF DE PARASITER LE PROJET ALGÉRIEN

Fin des élucubrations du projet de gazoduc Maroc-Nigeria

● **Noureddine Legheliel, expert des marchés pétroliers :**
« **Le gazoduc marocain ? Un coup de bluff !** »

P.3



L'ENQUÊTE DU SITE D'INFORMATION OFF
INVESTIGATION FINIT DE METTRE À NU LE MAROC

«Marocgate»,
ou comment corrompre
des eurodéputés pour aller
piller les Sahraouis

P.3

20 ans de réclusion requis
contre l'ex-mari de la chanteuse
Souad Massi

P.2

SALIM LABATCHA QUITTE LE POSTE
POUR DES «MOTIFS PERSONNELS»

Hamou Touahria, nouveau
secrétaire général par intérim
de l'UGTA

P.3

EN VUE DE RÉPONDRE EFFICACEMENT AUX BESOINS
NUMÉRIQUES DU SECTEUR ET DES MARCHÉS

Le Groupe Ooredoo conclut un
partenariat stratégique avec Huawei

P.16

L'importation des voitures "FIAT"
prévue le 19 mars, selon Zebdi

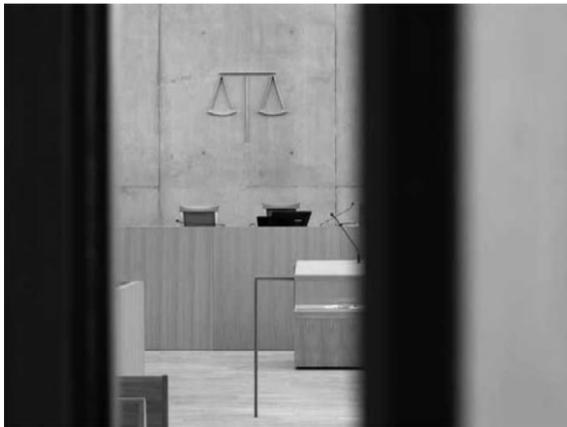
P.2



AU MOINS 20 ANS DE RÉCLUSION REQUIS CONTRE L'EX-MARI DE SOUAD MASSI

Une peine de 20 ans de réclusion a été requise ce samedi en France contre l'ex-mari de la chanteuse Souad Massi pour tentative d'infanticide.

Appelant les jurés à "penser l'impensable", l'avocate générale a requis au moins 20 ans de réclusion criminelle ce samedi contre l'ex-mari de Souad Massi, jugé devant les assises des Bouches-du-Rhône pour avoir tenté d'assassiner leurs deux filles tout en essayant de se suicider, selon BFMTV. "Les enfants étaient les objets de sa vengeance", a lancé Régine Roux, à Aix-en-Provence, au quatrième jour d'un procès entamé mercredi : "L'amour de ses enfants était alors complètement saturé par la haine" envers son ex-épouse, qui lui avait annoncé son intention de divorcer, motivée notamment par la révélation d'une ancienne relation adultérine. En mars 2017, l'intervention in extremis



des secours, prévenus par Souad Massi, en déplacement, avaient permis de sauver les deux filles du couple, alors âgées de 6 et 11 ans.

Leur père, Abdellatif Z., retrouvé inconscient comme elle dans leur maison de Bouc-Bel-Air, entre Aix-en-Provence et Marseille, leur avait fait ingérer des médicaments puis avait ouvert une bouteille de gaz dans la chambre où elles se trouvaient, avant de répandre un combustible qui n'avait pas pris

feu. C'est un appel d'Abdellatif Z. lui-même, vers 22 heures, qui avait alerté Souad Massi. Appel dans lequel il assurait à la chanteuse franco-algérienne qu'elle allait "comprendre le sens du mot 'souffrir'". Mais l'avocate générale a refusé de voir dans ce coup de fil un appel à l'aide, un acte de "désistement": "Le seul appel salvateur", c'est celui de Souad Massi aux secours, a lancé la magistrate, qui a également requis le retrait de l'autorité parentale de l'accusé

L'IMPORTATION DES VOITURES "FIAT" PRÉVUE LE 19 MARS, SELON ZEBDI



L'opération d'importation des voitures de la marque italienne "FIAT" devrait être lancée le 19 mars prochain, c'est ce qu'a affirmé le président de l'Association algérienne de protection et d'orientation du consommateur et de son environnement

(APOCE), Mustapha Zebdi. Mustapha Zebdi a fait savoir dans un post sur facebook que l'importation de voitures "FIAT" devrait débuter très probablement le 19 de ce mois en cours. Il est utile de souligner que le président de l'APOCE n'a pas donné

d'autres détails sur le processus et d'où il a puisé cette information.

En effet, il s'agit d'une date marquante dans l'histoire de l'Algérie car elle renvoie à la signature des Accords d'Evian et le cessez-le-feu en Algérie (19 mars 1962).

AIR ALGÉRIE LANCE DES PROMOTIONS SPÉCIALES RAMADHAN

La compagnie aérienne nationale Air Algérie a annoncé, dans un communiqué, le lancement des tarifs promotionnels à l'occasion du mois de Ramadhan. « A l'occasion du mois sacré de Ramadhan, Air Algérie a le plaisir de vous annoncer le lancement des tarifs promotionnels et ce, pour des achats jusqu'au 23 avril 2023 et des voyages allant du 22

mars au 25 avril 2023 », selon le même communiqué.

Au départ de la France vers l'Algérie, les tarifs sont à partir de 144 euros/TTC.

Au départ de l'Algérie vers la France, les tarifs sont à partir de 21.400 DA/TTC.

Au départ de l'Algérie vers l'international, les tarifs sont à partir de 25.020 DA/TTC.

LE SG DE L'UGTA, SALIM LABATCHA, DÉMISSIONNE

Le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Salim Labatcha, a démissionné, évoquant des « problèmes de santé », rapportaient hier, plusieurs

médias. Le Secrétaire général de la Fédération nationale des hydrocarbures, Hamou Touahri, a été nommé secrétaire général par intérim de l'UGTA.

PARIS DÉNONCE LES PROPOS "INDIGNES" D'UN MINISTRE ISRAËLIEN

La France a dénoncé vendredi les propos "inacceptables, irresponsables et indignes" du ministre israélien des Finances Bezalel Smotrich qui avait appelé mercredi à "l'anéantissement" d'une ville palestinienne, avant de se rétracter. "Nous sommes consternés par les propos du ministre israélien Bezalel Smotrich concernant le village palestinien de Huwara. Ces propos sont inacceptables, irresponsables et indignes de la part d'un membre du gouvernement israélien", a déclaré la porte-parole du Quai d'Orsay au point

de presse électronique, selon BFMTV. "Ces propos ne font qu'attiser la haine et alimentent l'engrenage de la violence actuelle. Une fois de plus, la France appelle le gouvernement israélien, au titre des obligations internationales qui lui incombent en sa qualité de puissance occupante, à protéger les civils palestiniens et à poursuivre les auteurs des violences", a-t-elle ajouté. "Je pense que Houwara devrait être anéantie", a déclaré Bezalel Smotrich. "C'était irresponsable, c'était répugnant, c'était dégoûtant" Le Haut commissaire de l'ONU aux droits de l'homme Volker Türk a qualifié vendredi d'"inconcevables" les propos de Bezalel Smotrich. À Washington, le porte-parole du Département d'Etat américain, Ned Price, a été plus sévère encore. "C'était irresponsable, c'était répugnant, c'était dégoûtant", a-t-il dit à des journalistes.

ÉTATS-UNIS-ALGÉRIE

LA SOUS-SECRÉTAIRE EN CHARGE DU CONTRÔLE DES ARMEMENTS EN VISITE À ALGER

La sous-secrétaire au contrôle des armements et à la sécurité internationale, l'ambassadrice Bonnie D. Jenkins, sera en Algérie du 4 au 9 mars pour des réunions sur diverses questions de sécurité, de non-prolifération et de contrôle des armements, indique un communiqué du Département d'Etat américain publié sur son site officiel.

À Alger, du 5 au 7 mars, la sous-secrétaire Jenkins rencontrera de hauts res-

ponsables gouvernementaux pour discuter de questions d'intérêt commun, notamment les efforts visant à approfondir la coopération bilatérale en matière de sécurité afin de relever les défis communs en matière de sécurité régionale. La sous-secrétaire rencontrera également des ambassadeurs de missions diplomatiques partageant les mêmes idées à Alger pour discuter des questions de sécurité régionale. **I.Med**

LA CIA ET L'ARRESTATION DE NELSON MANDELA

Un article du Time publié récemment, a ramené à l'avant-scène une histoire qui circule depuis un bon moment déjà.

Les nouvelles révélations contenues dans l'article viennent appuyer la thèse selon laquelle l'administration de John F. Kennedy a joué un rôle dans l'arrestation de Nelson Mandela. Ce n'est sans doute pas la première fois que vous lisez sur la guerre froide et le rôle controversé de la CIA. L'agence américaine n'en serait pas à sa première ingérence.

Lorsqu'on l'arrête en 1962, le futur président de son pays est de retour d'un voyage de deux mois à divers endroits en Afrique. Il a profité de son périple pour suivre une formation militaire et recueillir des fonds pour le Congrès national africain. À cette époque, il est juste d'affirmer que les États-Unis percevaient Mandela et son organisation d'abord et avant tout comme une menace communiste potentielle plutôt que comme les porteurs d'un nationalisme légitime.

L'EXPRESS

Quotidien national d'information

édité par la

SARL ADRA COM

Adresse : Maison de la presse Abdelkader safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger

Tel/FAX Administration
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION:

ZAHIR MEHDAOUI

zahir.mehdaoui1969@gmail.com

Email:

redaction@express-dz.com

Site Web:

www.lexpressquotidien.dz

/ TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur
de l'administration
et des finances
NOURDINE BRAHMI
Service-pub@expressquotidien.dz

Impression SIA
Alger Bab Ezzouar

PUBLICITÉ :
S'ADRESSER À L'AGENCE
NATIONALE DE
COMMUNICATION D'ÉDITION
ET DE LA PUBLICITÉ ANEP

Alger : 1, avenue Pasteur

Tel : (021) 71.16.64 -

(021)73.71.28

Fax : (021) 73.95.59 -

(021)73.99.19

Mail :

agence.regie@anep.com.dz

programmation.regie@anep.com.dz



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : ACTIVATION DES MÉCANISMES DE DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le président de l'Observatoire national de la Société civile (ONSC), Nouredine Benbraham, a affirmé que l'activation des mécanismes de dialogue avec la société civile, dans le cadre d'une démocratie participative, visait à trouver des solutions innovantes aux problèmes et aux préoccupations du citoyen. Inaugurant avec le wali d'Alger Abdenour Rabhi, les travaux du Forum de la société civile pour le dialogue, la citoyenneté et le développement local, M. Benbraham a indiqué que "l'activation des mécanismes de dialogue avec la société civile dans le cadre d'une démocratie participative vise à trouver des solutions innovantes aux problèmes et aux préoccupations du citoyen à travers la conjugaison et la coordination des efforts avec les autorités locales". "Favoriser le dialogue lors du lancement de ces forums à travers le pays, repose sur une approche participative dans le cadre d'une concertation ouverte via une plateforme numérique lancée par l'ONSC, basée sur les priorités des programmes d'action de l'Observatoire au titre de l'année 2023, à savoir le dialogue, la citoyenneté et le développement local citoyen", a-t-il expliqué. M. Benbraham a également estimé que la participation de la Société civile à la gestion et à la coordination de l'intérêt général constituait "un élément clé pour la bonne gouvernance, notamment au niveau local, à travers la participation à toutes les étapes du projet local y compris les mécanismes de contrôle dans la gestion des projets selon une approche participative", tout en développant les "mécanismes de diagnostic, de suivi et d'évaluation" pour placer le citoyen au cœur du développement local et renforcer, ainsi, "l'instauration des fondements d'une société solidaire". Pour sa part, M. Rabhi a expliqué que cette rencontre "traduit l'importance extrême accordée par les pouvoirs publics, et à leur tête le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à la nécessité de créer des espaces réguliers dédiés au dialogue et à la concertation avec tous les acteurs de la société civile et à écouter leurs avis et propositions", ainsi qu'à "la prise en charge des différentes préoccupations et les aspirations soulevées par ces derniers".

R. N.

PROJET DE LOI SUR L'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL

Une série d'amendements proposés

Le projet de loi a prorogé le délai de présentation des éléments de confirmation de la représentation syndicale d'une année (01) à trois (03) ans, tout en insufflant une transparence avec la déclaration de ses éléments, à travers une plateforme numérique sur laquelle les adhérents s'inscrivent en se référant à la carte d'adhésion syndicale, aux abonnements et au numéro d'immatriculation de sécurité sociale...



Le ministre du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, Youcef Chorfa, affirme que le projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical prévoyait des dispositions visant à renforcer les principaux rôles des organisations syndicales dans la défense et la protection des intérêts de leurs membres. Répondant aux préoccupations des députés de l'APN, lors d'une séance plénière présidée par Brahim Boughali, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar, M. Chorfa a souligné que le projet de loi "prévoit de nombreuses dispositions qualitatives visant à renforcer les principaux rôles des organisations syndicales dans la défense et la protection des intérêts de leurs membres physiques et moraux", outre "l'encadrement des procédures de création et de fon-

ctions pour la promotion du dialogue social". S'agissant du mandat de gestion des organisations syndicales, M. Chorfa a affirmé "la nécessité de respecter les principes de démocratie", soulignant que "les mandats ont été fixés à deux, d'une durée de 5 ans maximum chacune, à même de consacrer le principe d'alternance pour une gestion démocratique et efficace et une représentation équitable".

Concernant la représentation syndicale (30%), le projet de loi vise "à conférer davantage de légitimité aux organisations syndicales, appelées à être plus fortes et crédibles sur le terrain". A cet effet, "le projet de loi a prorogé le délai de présentation des éléments de confirmation de la représentation syndicale d'une année (01) à trois (03) ans, tout en insufflant une transparence avec la déclaration de ses éléments, à tra-

vers une plateforme numérique sur laquelle les adhérents s'inscrivent en se référant à la carte d'adhésion syndicale, aux abonnements et au numéro d'immatriculation de sécurité sociale, interdisant ainsi le fait d'être membre de plus d'un syndicat en même temps".

Il a, en outre, ajouté que cette plateforme a été mise en service en 2022 pour évaluer et estimer la représentation syndicale, compte tenu des résultats de l'opération qui ont démontré "un nombre considérable de syndicats dont la représentation a dépassé les 20%", soulignant que le projet de loi "a accordé une grande importance à la création de fédérations et de confédérations". S'agissant de la consultation de syndicats pour l'élaboration du projet de texte, le ministre a affirmé que dans un premier temps, une grande partie des organisations syndicales de

travailleurs et celles du patronat ont été consultées en janvier 2022, en vue d'obtenir leurs propositions dans le renforcement du cadre juridique de l'action syndicale. Dans un deuxième temps, les organisations syndicales les plus représentées au plan national et les organes consultatifs concernées par l'avant-projet de cette loi ont également été sollicitées pour leurs avis et propositions. A rappeler que M. Chorfa avait affirmé, en présentant le projet de loi, que le paysage syndical actuel était composé de 160 organisations syndicales enregistrées, dont 99 organisations de travailleurs (72 dans le secteur de la fonction publique), ajoutant que 61 organisations de patronat représentaient les différentes professions, filières et secteurs d'activité.

Y. B.

Concours d'idées innovantes à l'USTO : cinq projets retenus

Cinq projets innovants ont été choisis pour être incubés au niveau de l'Incubateur de l'université des sciences et de la technologie d'Oran, dans le cadre d'un concours d'idées innovantes organisé à la mi février dernier, a indiqué le responsable de cet incubateur. « Parmi près de vingt projets présentés devant un jury d'enseignants et spécialistes, cinq projets innovants ont été choisis dans diverses spécialités pour être incubés au sein de cet incubateur récemment créé », a précisé, à l'APS, Abdelkrim Mèche. Ces projets concernent beaucoup de domaines principalement en informatique, applications de mobiles (réservation, accréditations, ...) et biologie, entre autres, a-t-il souligné. Les jeunes porteurs des cinq projets lauréats bénéficieront d'une incubation d'une année, de formation, d'accompagnement, de coaching et l'assistance pour la concrétisa-

tion de leurs projets et la création de l'entreprise. Les lauréats seront accompagnés dans les domaines de création de business-plans, des études techniques et financières, l'obtention de brevets au niveau de l'Institut national de la Pro-

priété intellectuelle (INAPI) et aussi dans l'obtention d'une labellisation de projet-innovant et de la création d'une start-up. Ce concours d'idées a été organisé par l'USTO-MB, à travers son incubateur, en collaboration avec l'Agence

nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique (Anvredet) et le groupe Sonatrach. Une quarantaine de porteurs de projets s'y sont inscrits.

APS

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE : LES CHANGEMENTS SOCIAUX EN DÉBAT

Un colloque national sur les mutations majeures de la société algérienne se tiendra demain à l'Université Abbès-Laghrou de Khenchela, ont indiqué les organisateurs. Les participants à cette rencontre scientifique analyseront et mettront en lumière les divers changements sociaux en Algérie, a indiqué à l'APS le Pr. Linda Chenafi, présidente du comité scientifique du colloque. Pas moins de 47 chercheurs de 17 universités nationales présenteront 38 communications durant ce colloque dont la problématique centrale porte sur les transformations majeures qu'a connues la société algérienne depuis l'indépendance et les conclusions à en tirer pour concevoir

une vision future qui sert les intérêts de la société. Les cinq axes de cette rencontre sont « les transformations historiques de la société algérienne et leurs différentes phases, fondements d'une approche prospective », « les transformations politiques et la formation de la société algérienne », « les transformations sociales et culturelles, le recyclage de la structure sociale et les perspectives futures », « les transformations économiques et la vision anticipée du lendemain économique » et « les transformations scientifiques et techniques et leurs outputs ». L'objectif de la rencontre consiste à dégager les plus importantes voies de changement de la société algérienne, à mettre l'expertise sociale au service de la société et du développement et à instituer un espace de débats entre les compétences des différentes universités, a souligné Pr. Chenafi.

R. N.

GESTION DES FLÉAUX ET DES RISQUES DE CATASTROPHES

Merad appelle à l'élaboration d'une stratégie arabe unifiée

Merad a insisté sur le renforcement des coopérations bilatérales et multilatérales entre les différents Etats, la valorisation de la ressource humaine et des compétences nationales, l'amélioration de la coopération dans les domaines d'investigation judiciaire, la lutte contre le blanchiment d'argent et l'éradication de tous les réseaux qui financent le terrorisme...



Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, Brahim Merad, a souligné à Tunis, lors de sa participation à la 40e session du Conseil des ministres arabes de l'Intérieur que les impératifs de développement et de la sécurité exigent des Etats arabes de travailler à la mise en place d'une stratégie efficace et résiliente de gestion des fléaux et des risques de catastrophes. Face à une conjoncture internationale en ébullition, dit le ministre de l'Intérieur, notamment en termes de menaces sécuritaires, de propagation du fléau de la criminalité transnationale, « l'heure est à l'approfondissement du travail commun et au rapprochement des visions dans le traitement des enjeux de sécurité et de développement dans la région arabe ». Partant de la conviction que la sécurité et le développement constituent deux leviers qui se complètent l'un l'autre, le ministre a mis en avant la décision du

président de la République Abdelmadjid Tebboune consacrant un montant d'un milliard de dollars américains pour financer des projets de développement et soutenir le processus de paix dans certaines zones fragiles en Afrique. Evoquant la réalité du monde arabe où sont implantées plusieurs organisations terroristes et de réseaux criminels activant dans la traite des personnes et la contrebande, notamment dans la zone du Sahel et au Sahara, des fléaux amplifiés par la dégradation des conditions socioéconomiques, le manque d'opportunités de travail et l'instabilité politique, le ministre de l'Intérieur a plaidé pour la mise en place d'une stratégie axée sur le déploiement des mécanismes

nationaux et arabes efficaces afin de faire face à l'ensemble de ces menaces sur la base de mesures de prévention et de répression. Il a noté la nécessité de centrer les efforts, après s'être attardé sur l'expérience pionnière algérienne de lutte contre le terrorisme, sur le renforcement des solutions politiques et initiatives diplomatiques en vue de faire taire les armes et de réduire l'ampleur des crises dans la région. Pour contenir les effets innombrables des différentes menaces qui pèsent sur la région arabe et les zones de conflit en Afrique, Merad a insisté sur le renforcement des coopérations bilatérales et multilatérales entre les différents Etats, la valorisation de la ressource humaine et des com-

pétences nationales, l'amélioration de la coopération dans les domaines d'investigation judiciaire, la lutte contre le blanchiment d'argent et l'éradication de tous les réseaux qui financent le terrorisme ainsi que sur la sécurisation des zones frontalières et la transformation de la bande frontalière commune en un levier de développement durable. Dans le domaine de la gestion des risques de catastrophes, tels que les, les inondations, les séismes, la désertification ainsi que les risques technologiques et sanitaires, le ministre de l'Intérieur a appelé à davantage de coordination entre les pays arabes notamment dans le cadre d'une stratégie commune de solidarité.

Y. B.

LE MINISTRE
DES MOUDJAHIDINE
ET DES AYANTS DROIT,
LAID REBIGA :

**LE MESSAGE DE LARBI BEN
M'HIDI CONSTITUE UNE
«RESPONSABILITÉ SACRÉE QUI
NOUS INCOMBE»**

Le ministre des moudjahidine et des Ayant droit, Laid Rebiga, affirme à l'occasion du centenaire de la naissance de Larbi Ben M'hidi (1923-2023) et du 66^e anniversaire de sa mort, que "le message du chahid et de ses compagnons demeure une charge sur nos épaules, porteuse d'une responsabilité qui nous incombe". Le ministre a prononcé une allocution devant la maison natale de Larbi Ben M'hidi, à Douar El Kouahi, près d'Ain M'lila, où il a souligné que "ce message éternel est sacré, il nous guide vers l'élévation et le devoir de suivre la voie des nobles fils de cette patrie, de s'inspirer de leurs valeurs, de resserrer nos rangs et de s'acquitter de nos responsabilités en toutes circonstances". Dans son allocution commémorative, M. Rebiga a appelé "les Algériennes et les Algériens à ne pas se détourner de l'héritage glorieux que ces héros nous ont légué, qui donne tout son sens et sa grandeur à l'histoire de l'Algérie", ajoutant qu' "ils ont posé les fondements sur lesquels repose aujourd'hui l'Etat national indépendant, qui a triomphé de toutes les secousses et les épreuves et résiste par le renouveau, grâce à la référence constante à Novembre". Le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit a rappelé les qualités du "Hakim" (le Sage), "il fut un responsable soucieux du recouvrement de la dignité dans la responsabilité", soulignant que "la mémoire nationale a été et demeure le ciment de l'unité du peuple et l'arme par laquelle s'impose la pérennité de la Nation". Le ministre des Moudjahidine accompagné des autorités locales et en présence de la sœur du chahid Larbi Ben M'hidi, Mme Drifa Ben M'hidi, des moudjahidine, ainsi que des représentants de la société civile, ont participé à plusieurs activités organisées dans le cadre de cette double commémoration. C'est ainsi que 17 foyers du village de Lemhaidya ont bénéficié du raccordement au réseau du gaz naturel, une fresque a été inaugurée à Ain M'lila, portant un portrait de Ben M'hidi à l'entrée de l'avenue baptisée en son nom. La visite ministérielle s'est poursuivie dans la wilaya d'Oum-El-Bouaghi, dans le cadre de cette commémoration qui a donné lieu à un tournoi de football opposant les vétérans de l'équipe nationale et les équipes locales. Le ministre et les autorités locales ont posé la première pierre d'une résidence universitaire de 500 lits et d'un nouveau lycée à Ain M'lila. Le ministre a ouvert jeudi dernier les travaux du colloque annuel consacré à Larbi Ben M'hidi, à l'université d'Oum-El-Bouaghi qui porte son nom, une rencontre placée sous le slogan "l'Histoire et la Mémoire" avec la participation de nombreux chercheurs d'universités algériennes.

R.N.

Saihi appelle au développement de la recherche scientifique pour le dépistage du cancer

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, a plaidé, vendredi à Alger, au développement de la recherche scientifique pour le dépistage des facteurs de risque du cancer. "S'il y a des facteurs environnementaux et alimentaires qui augmentent le risque de développer un cancer, cela ne peut être établi que par le développement de la recherche scientifique afin d'identifier les véritables causes d'atteinte par cette maladie qui a pris de l'ampleur ces dernières années", a fait savoir M. Saihi lors de l'ouverture des travaux du congrès de la Société algérienne de formation et de recherche en Oncologie (SAFRO). Soulignant l'engagement de l'Etat à "fournir tous les types de traitement pour les cancéreux", le ministre a affirmé que "le seul moyen de mettre un terme à la propagation de la maladie est le développement de la recherche pour identifier les facteurs de risque du cancer". Il a appelé, dans ce cadre, les spécialistes à mettre en place "une cellule de recherche au niveau des

Centres anti-cancer (CAC) répartis à travers le pays". Mettant l'accent sur les volets préventifs qui restent liés, a-t-il dit, au développement de la recherche scientifique, M. Saihi a estimé que l'identification des facteurs de risque du cancer contribuera à la mise en place de plans de prévention pour lutter contre cette maladie. Concernant les

traitements, le ministre a rappelé "les protocoles consensuels" adoptés par les équipes médicales au profit du patient, outre "les soins palliatifs et à domicile" pour la prise en charge des patients dans le cadre de la santé de proximité, insistant sur l'impératif de les généraliser dans tous les établissements hospitaliers spécialisés dans la

prise en charge des cancéreux. Pour sa part, le président de la SAFRO, qui organise cette rencontre scientifique, Pr Adda Bounedjar, a mis en avant l'importance de la prévention et du dépistage précoce et la nécessité de fournir des thérapies innovantes pour réduire le taux d'atteinte du cancer.

APS

"Mars bleu" de prévention du cancer colorectal à Annaba : programme intense de sensibilisation

L'association de lutte intemporelle et soutien aux cancéreux (ALISC) d'Annaba a lancé un programme intense de sensibilisation dans le cadre de la manifestation "Mars bleu" de prévention et de dépistage du cancer colorectal, a indiqué samedi un communiqué de l'association. Le programme prévoit un travail de proximité de communication directe

avec l'ensemble des milieux sociaux et professionnels ainsi que l'organisation d'activités sportives, culturelles et de divertissement pour diffuser la culture de prévention de ce cancer, selon l'association. Le lancement de ce programme a donné lieu à la distribution de dépliants de présentation du cancer colorectal, de l'importance d'une ali-

mentation et d'un mode de vie sains, a-t-on souligné dans le document. Le programme prévoit aussi des sorties récréatives vers la forêt de Seraïdi au profit des jeunes qui seront saisis pour mettre en garde contre les facteurs cancérogènes et appeler à la pratique de sport comme moyen de prévention.

R. N.

CHEMS EDDINE CHITOUR, PROFESSEUR ÉMÉRITE :

«Une transition énergétique sans tarder»

Chitour a rappelé dans son intervention qu' «il y aura une taxe carbone qui va de plus en plus être appliquée et dépassera les 100 dollars/tonne en 2030» et que «le monde va se passer des véhicules thermiques.»

Présent à la 27e Journée de l'énergie, organisée par l'Ecole nationale polytechnique (Alger), Chems Eddine Chitour, professeur émérite, a souligné que la transition énergétique par l'hydrogène vert «devra être lancée sans tarder». Et d'affirmer que le gaz dont les réserves sont estimées à 2.500 milliards m³ devrait être de plus en plus épargné et que le pétrole (12 milliards de barils) devrait être réservé aux usages nobles comme la pétrochimie. Chitour a également mis en avant l'exploitation du lithium, futur carburant des voitures électriques. Il a aussi proposé la plantation de 1 milliard d'arbres en 10 ans. Pourquoi ? «Cela, a-t-il expliqué, permettra la contribution à 4% du bilan énergétique global en 2035, soit 4 millions de tonne équivalent pétrole. C'est l'un des chantiers mobilisateurs avec la Transsaharienne électrique pour le développement du Sud», a-t-il soutenu. Le chercheur a en outre préconisé la mise en œuvre d'une stratégie des transports verts avec la locomotion électrique. «Au delà des carburants, comme le Sirghaz et le diesel fuel, il nous faut imaginer une stratégie de transport à l'horizon 2030», a-t-il appelé. Et pour cause : «Il y aura une taxe carbone qui va de plus en plus être appliquée et dépasse-



ra les 100dollars/tonne en 2030. Le monde va se passer des véhicules thermiques», a-t-il relevé. Du coup, «nous devons miser sur la locomotion électrique qui permettra d'épargner nos ressources fossiles sur les 25 prochaines années», a-t-il suggéré. S'exprimant à l'ouverture des travaux de cette 27e

édition de la Journée de l'énergie, la ministre de l'Environnement, Samia Moualfi, a également évoqué la question de la transition énergétique, indiquant que celle-ci est aujourd'hui un axe stratégique pour l'Algérie dans l'objectif d'atteindre 30% de la production nationale à l'horizon 2035. Elle

a affirmé que cela s'inscrit dans le cadre des engagements internationaux de l'Algérie sur le climat qui s'était fixé l'objectif de réduire de 7% les gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Un taux qui pourrait être porté à 22% «si nous obtenons un soutien financier international». La ministre a affirmé que la trans-

formation profonde du système énergétique est nécessaire pour un avenir sans danger, dans le cadre du développement durable. Moualfi a signalé que les énergies renouvelables constituent le moyen de surmonter le déclin de l'énergie fossile. «La sécurité énergétique est un pari fondamental de la sécurité nationale globale», a-t-elle soutenu. Et d'ajouter que l'Algérie cherche, à travers sa vision pour 2035, à s'ouvrir aux énergies propres, qui contribuent à la protection de l'environnement, au développement de l'économie verte et à la réalisation de la justice climatique afin de parvenir à une sécurité énergétique durable, une planification et une gestion rationnelle de l'énergie dans le cadre du projet national pour la transition énergétique. «Afin d'accélérer le rythme de la transition énergétique, l'Algérie s'emploie à développer une industrie nationale des équipements liés à la production des énergies renouvelables, notamment solaire, en mobilisant les ressources financières disponibles issues de l'exploitation des hydrocarbures, ce qui nécessite d'instaurer un climat propice à l'innovation et à l'esprit d'entreprise en particulier pour le secteur privé», a-t-elle souligné.

Y. S.

Les PME/PMI, force motrice de l'économie nationale

Initiées au cours des premières années de l'indépendance, exclusivement par le secteur public, pour répondre aux besoins de la fabrication des biens d'équipement et des produits intermédiaires, les petites et moyennes entreprises (PME) et petites et moyennes industries (PMI) sont passées des balbutiements des années 1970 pour s'imposer, cinquante ans après, comme force motrice de l'économie nationale. A coup de réformes et de mesures d'aide, plus de 775 premiers projets PME/PMI privées ont été concrétisés durant les deux plans quinquennaux (1980-1984 et 1985-1989) dans les créneaux des services et des commerces notamment et étaient venues conforter les entreprises publiques dans d'autres créneaux.

La libération du plafond de l'investissement et l'ouverture à l'investissement de nouveaux créneaux, à partir de 1988, la transition vers l'économie de marché, la promulgation du code de promotion de l'investissement de 1993, appuyés par la création d'un Fonds de garantie des prêts pour les PME en 2002, ont contribué à doubler leur nombre et à quadrupler leurs densité pour atteindre, en 2003, plus de 200.000 entreprises de statut privé. En décembre 2022, elles sont 1 287 600 PME, privées et publiques, offrant 3 134 968 postes d'emploi et représentant plus de 9 milliards de DA en terme de valeur ajoutée. Des PME qui misent sur l'innovation et la sous-traitance pour apporter les solutions idoines aux préoccupations écono-

miques nationales, avec l'intention ferme de se substituer à l'importation.

La sous-traitance, une culture à "apprivoiser"

"Le développement de la sous-traitance est le mode privilégié pour la densification et le développement des PME/PMI dans les multiples créneaux. Il constitue un signe de bonne santé d'une activité et un puissant vecteur d'industrialisation et d'intégration. Cela s'inscrit en droite ligne avec les objectifs du ministère de l'industrielle", affirme à l'APS Harraz Mahadji, directeur de la PME/PMI au ministère de l'Industrie. Il a, à ce titre, mis en avant le rôle des bourses régionales de sous-traitance dans la promotion de cette activité et la création d'un tissu de PME qui consolide le développement des filières des activités industrielles et contribue à la réalisation de l'intégration locale. Pour ce responsable, le ficelage d'un tissu de sous-traitants parmi les PME des filières de l'agroalimentaire, des matériaux de construction, de l'électronique et de l'électrique, créneaux d'activité par excellence des PME privées, métamorphosera profondément la cartographie économique nationale et contribuera à créer de la richesse et à faire progresser la croissance économique. Une opération d'élaboration d'un système d'information sur les entreprises industrielles a été lancée, en début de l'année en cours, pour se mettre au diapason de la dynamique engagée dans le secteur industriel, des PME notamment. "La mise en place d'un système d'information offre une vision globale sur le secteur et permet de réunir des bases de données centrales pour obtenir les informations sur le sec-

teur industriel, notamment en ce qui concerne les investisseurs, tout en aidant les autorités supérieures à prendre la décision au moment opportun", explique M. Harraz.

L'innovation et l'entrepreneuriat, socles de la distinction des PME

Et comme l'encouragement à l'innovation et au recours à l'entrepreneuriat constitue l'autre grand volet de la stratégie nationale de promotion des PME, un concours national de la PME innovante a été institué.

La dernière édition de ce concours, tenue fin 2022, a distingué des entreprises innovantes pour leur contribution au développement économique durable et à l'économie verte notamment. Plus de 250 PME ont bénéficié, en 2022, d'un programme de formation sur l'innovation, l'export et la gestion des PME, initié par le ministère de l'Industrie, en collaboration avec l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ). En outre, un réseau composé de 92 centres de soutien technologique et d'innovation a été créé pour permettre aux porteurs de projets de bénéficier d'une expertise de qualité et d'obtenir des informations technologiques à forte valeur ajoutée, selon le responsable du ministère. Aussi, des centres technologiques pour l'accompagnement et le développement des filières industrielles dans les domaines de la recherche et de l'innovation ont vu le jour. En parallèle, un réseau d'incubateurs d'entreprises a été mis en place, à l'échelle nationale, dans le but d'encadrer et d'accompagner les porteurs de projets innovants.

APS

Ramadhan : vente de produits halieutiques à des prix d'usine

Trois conventions ont été signées entre la Chambre algérienne de pêche et d'aquaculture (CAPA) et deux conserveries de thon et une entreprise aquacole, visant à renforcer l'offre sur le marché de produits de transformation et d'aquaculture, au mois de ramadhan prochain, dans le cadre de l'opération de vente directe "du producteur au consommateur". Ces conventions ont été paraphées avec les conserveries CPC de Baba Ali, de Sarl Cogeat et l'entreprise aquacole, Boumerdes fish company, en marge de la cérémonie de mise en service d'un thonier de 35 mètres, présidées par les ministres de la Pêche

et des Productions halieutiques, Hichem Sofiane Salaouatchi et le ministre des Transports, Kamel Beldjoud. Selon les clauses de cette convention, les deux conserveries ainsi que l'entreprise aquacole devront assurer aux marchés de la Rahma, ouverts durant le mois de ramadhan, à l'échelle nationale, la daurade et divers produits de conserverie entre thon et sardines notamment, à des prix d'usine. A cette occasion, M. Salaouatchi a rappelé l'expérience "réussie" de la vente directe de daurade et de tilapia, lancée en ramadhan dernier par la CAPA....

R. E.

Guerre de libération : Bouira rend un vibrant hommage au Commandant Si Lakhdar

Le Commandant Si Lakhdar s'employa avec ardeur à doter les maquis de la Révolution d'unités combattantes aguerries, outre l'organisation des structures militaires locales et la planification des opérations militaires...

Un vibrant hommage a été rendu récemment à Bouira au martyr de la Guerre de libération nationale, le commandant Si Lakhdar, de son vrai nom Rabah Mokrani, à l'occasion du 64^e anniversaire de sa mort. Initiée par l'association "El Chahid", une cérémonie commémorative a été organisée à l'école primaire Khalfi-Lounes du village Guergour à Lakhdaria (ouest de Bouira) où les autorités locales, à leur tête le wali de Bouira, Abdelkrim Laâmour, ont rendu un hommage au martyr Si Lakhdar, tombé au Champ d'honneur le 5 mars 1958 à l'âge de 22 ans, lors d'un accrochage avec les forces coloniales. Dans une allocution, Meddour Ahcen, membre de l'association "El Chahid", a retracé le parcours héroïque et exemplaire du Commandant Si Lakhdar.

"Le parcours héroïque du Commandant Si Lakhdar, de son vrai nom Rabah Mokrani, est plein d'actes de courage et d'héroïsme menés avec ses compagnons d'armes pour libérer le pays du joug colonial", a-t-il souligné. Issu d'une famille modeste, le Commandant Si Lakhdar est né le 6 novembre 1936 au village Guergour, relevant de l'ex-Palestro (au nord-ouest de Bouira), baptisé depuis Lakhdaria, en hommage au martyr. Le Commandant Si Lakhdar entama son cursus scolaire dans sa ville natale, avant de se voir confier, dès son jeune âge, la mise en



Le Commandant Si Lakhdar

place des premiers groupes de moudjahidine dans la région de Lakhdaria et Aïn Bessam.

Il a été nommé, à partir de 1955, chef des unités de combat de choc, opérationnelles à travers les différentes zones de la Wilaya IV historique, puis chargé, en compagnie du chahid Ali Khodja, de la formation des commandos d'élite de l'Armée de libération nationale (ALN). Le Commandant Si Lakhdar s'employa avec ardeur à doter les maquis de la Révolution d'unités combattantes aguerries, outre l'organisation des structures militaires locales et la planification des opérations militaires. Ses succès militaires sur le terrain lui valent le surnom de "faucon du Mont Zbarbar". Dans la nuit du 4 au 5 mars 1958, il se trouvait avec le commando Ali Khodja au djebel Belgroune, lorsque les guetteurs l'avertissent de l'arrivée imminente d'immenses colonnes de véhicules militaires ennemis qui conver-

geaient vers eux, à partir de Tablat, Bouskène, Sour El-Ghozlane (Aumale) et Bir Ghabalou et, avant même le lever du jour, l'encerclément était complet. Des milliers de soldats français escaladèrent le djebel et l'accrochage était inévitable. Ce choix a été terrible pour les soldats des premières lignes dont plusieurs dizaines ont été éliminés par les moudjahidine. L'armée française fit alors intervenir son aviation et ses chars. Alors que le soleil était haut dans le ciel, le commandant Si Lakhdar fut touché d'une balle de mitrailleuse tirée d'un avion. Le commando Ali Khodja et la katiba Zoubiria

tentèrent une percée et réussirent à briser l'encerclément, après un repli de quelques kilomètres vers Ouled Zenine avec leur commandant blessé. Transporté par deux djounoud, Si Lakhdar succomba à ses blessures et fut enterré sur les lieux du combat. Au douar Zenine, une stèle en marbre fut érigée en hommage aux sacrifices de tous ceux qui, comme le commandant Si Lakhdar, sont tombés au champ d'honneur pour que vive l'Algérie libre et indépendante, selon les témoignages recueillis et lus par le membre de l'association El Chahid.

APS

Guerre de libération : Tébessa se remémore le massacre du souk, 67 ans après

Les moudjahidine de la wilaya de Tébessa, accompagnés des autorités locales civiles et militaires, ont commémoré samedi dernier, le 67^e anniversaire du massacre commis le 4 mars 1956 par l'armée coloniale française contre des civils au souk de Tébessa. Le wali de Tébessa, Saïd Khelil, a présidé la cérémonie organisée devant la fresque dédiée aux victimes de ce crime colonial, au centre-ville de Tébessa, en présence de moudjahidine et de nombreux citoyens. Le secrétaire de wilaya de l'Organisation nationale des moudjahidine, Mohamed Chérif Douaïfia, a prononcé une allocution à cette occasion, dans laquelle il a rappelé que ce jour-là, le fidaï Bouzid Samili a tiré des coups de feu contre des militaires français qui, en représailles, s'en sont pris à des civils en mettant le feu dans le souk, provoquant des pertes matérielles et en vies humaines. L'opération fidaï a causé plusieurs morts dans les rangs des militaires français et huit civils ont été tués en représailles, alors que le souk a été entièrement détruit, sous prétexte qu'il approvisionnait les moudjahidine. Les présents à la cérémonie ont assisté à la lecture de la Fatiha, alors qu'une gerbe de fleurs a été déposée à la mémoire des chouchada et une stèle inaugurée sur la place. La place ayant jadis abrité le souk a été baptisée du nom du moudjahid Bouzid Samili. Par ailleurs, le wali de Tébessa a lancé les travaux de restauration de la piscine du complexe sportif de proximité du chef-lieu de wilaya. Le projet qui a nécessité une enveloppe de 49 millions DA, sera inauguré le 5 juillet prochain. Il a mis, à cette occasion, l'accent sur la nécessité de respecter les délais impartis pour préparer des espaces de loisirs pour les enfants durant l'été.

APS

Aïn Defla : Distribution d'aides aux démunis

Une opération de distribution des aides au profit de plus d'une centaine de familles démunies issues des communes reculées de la wilaya d'Aïn Defla a été effectuée jeudi par les services de la wilaya, et ce dans le cadre de la campagne «

hiver au chaud ». L'opération de solidarité supervisée par le wali Abdelghani Filali, a touché 107 familles des communes reculées, à savoir Belaas, Oued Djemâa, Oued Chorafa et Aïn Turki. Les aides distribuées comprennent des « couvertures, des

matelas, vêtements pour enfants et des kits alimentaires », a indiqué M. Filali, assurant qu'une autre opération de solidarité sera organisée prochainement au niveau d'autres communes reculées de la wilaya.

R. R.

Boumerdès : promouvoir le produit local

Le wali de Boumerdès, Yahia Yahiaten, a supervisé la cérémonie de clôture du salon local de l'investissement et des produits locaux dans sa troisième édition, a indiqué la wilaya dans un communiqué. La même source a souligné que cet événement, placé sous le slogan « Ensemble pour construire l'économie de notre pays », a pour objectif de mettre à niveau les capacités industrielles et soutenir à l'économie nationale. « Lors de ce salon, qui a vu la participation d'environ 78 entreprises économiques de divers types, des espaces ont été réservés pour les instances administratives et techniques liées au monde du travail, dont l'Agence nationale d'appui à l'emploi de jeunes de Boumerdès, la Caisse nationale d'assurance chômage, les banques et la Caisse nationale de mutualité agricole, afin d'accueillir les jeunes

souhaitant s'informer et de s'enquérir de leurs préoccupations », est-il souligné dans le communiqué. Le salon a été une occasion pour présenter les capacités productives des entreprises participantes et promouvoir le produit local et servi d'espace d'échanges entre les différents opérateurs économiques de la wilaya. Il a également été marqué par l'organisation d'ateliers à travers lesquels plusieurs recommandations ont été faites, entre autres la mise en place d'un organisme national chargé d'importer les matières premières qui n'existent pas en Algérie et l'organisation de journées sensibilisation au profit des opérateurs économiques sur les questions fiscales et douanières. Des facilités pour le transport du lait ont été proposées aux opérateurs concernés qui ont été aussi informés que les banques peuvent, s'ils

le souhaitent, prendre part dans le capital de l'entreprise et qu'ils pourront bénéficier des meilleurs crédits dans leur financement des entreprises. Des informations concernant l'octroi de foncier ont aussi été données. A la fin de la cérémonie de clôture, il a été demandé aux opérateurs à soutenir et à mettre à niveau l'économie nationale. A cet effet, le wali a affirmé que ce salon était « une opportunité pour promouvoir et faire découvrir le produit local et un espace ouvert aux investisseurs pour exposer leurs produits ». « D'autant plus qu'il a été constaté que, d'une année à l'autre, le salon prend de la dimension et que le cercle des industriels et des investisseurs exportateurs ne fait que s'agrandir, ce qui incite à aller de l'avant pour offrir un climat propice à tous les investisseurs désirant investir à Boumerdès »,

lit-on dans le communiqué. Le wali a souligné le rôle de la wilaya dans l'initiative nationale tracée par le Président de la République, qui vise « un véritable décollage économique à la lumière de la nouvelle politique, de la nouvelle législation, de la nouvelle loi sur les investissements ». « Beaucoup d'efforts sont attendus de votre part dans les opérations économiques pour participer à cette renaissance en remplaçant le produit importé par le produit de fabrication algérienne afin de contribuer à réduire la facture d'importation et, pourquoi pas, faire en sorte que ce produit soit exporté. Ce salon local de Boumerdès est très encourageant et a donné une image réelle des capacités du producteur algérien dans la réalisation de cet objectif », a conclu le wali.

R. R.

LA NÉCESSAIRE TRANSPARENCE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE À L'HEURE OÙ NOS ENTREPRISES SONT EN TRAIN DE CONCRÉTISER DES PARTENARIATS AVEC LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES OU ENCORE ENTRE ENTREPRISES PRIVÉES/PUBLIQUES.

La nécessaire transparence de l'information financière et comptable à l'heure où nos entreprises sont en train de concrétiser des partenariats avec les sociétés étrangères ou encore entre entreprises privées/publiques.



Par Abaci M'hamed,
expert en Finances

Tout d'abord, il convient de signaler au préalable que la globalisation de l'économie implique de plus en plus l'utilisation de règles et de références communes. Cette nécessité ainsi que le besoin de disposer d'une information financière fiable et transparente ont conduit à l'élaboration et la présentation des états financiers à une convergence vers le référentiel comptable international IAS/IFRS. Ainsi, il apparaît clairement que les comptes sociaux des entreprises algériennes doivent traduire un langage économique et financier universel pour une meilleure lisibilité des normes comptables internationales pour mesurer les performances avec les entreprises étrangères qui revêt aujourd'hui, une grande importance notamment, seule et unique source d'information officielle des entreprises à l'amont, aux yeux des investisseurs, des actionnaires, des partenaires d'affaires et enfin, des agences internationales de notation, des observateurs, des économistes, des banquiers et analystes financiers. Ainsi, s'assurer de la crédibilité internationale de nos entreprises.

On ne peut manquer, donc, d'évoquer la question relative aux comptes

sociaux, car il ne suffit plus d'arrêter des bilans comptables comme une obligation fiscale ou sur la base d'une comptabilité de caisse ou usuelle. Il est impératif que les comptes sociaux reflètent la réalité économique et financière de l'entreprise et la communication de l'information financière sur la vraie visibilité de l'économie notamment, que valent réellement nos entreprises à la juste valeur économique et technologique. Ce qui constitue un thème clé dans la qualité de la gestion assortie de sûreté comptable pour une saine gestion vers un modèle de gestion plus conforme aux règles d'une économie de marché, un facteur-clé pour l'introduction de nos entreprises en bourse des valeurs, de confiance pour les investisseurs (IDE), les actionnaires et pouvoir mieux répondre aux besoins nouveaux dans les affaires économiques pour fonder une économie moderne et, enfin, de s'armer surtout en perspective de notre grande ouverture à travers notre adhésion à l'OMC.

A cette préoccupation, nous essayons d'apporter un éclairage aussi complet que possible sur la question à l'heure où le gouvernement songe à instaurer un nouveau modèle économique fondé sur l'entreprise.

En effet, mieux manager aujourd'hui une entreprise, c'est d'abord améliorer et harmoniser l'outil comptable qu'il faut absolument réhabiliter dans le management de nos entreprises, car à découvrir la comptabilité, on découvre en même temps la gestion,

l'économie et le management de l'entreprise. L'évolution du domaine comptable en Algérie requiert aujourd'hui une nouvelle culture d'entreprise plus ouverte sur le monde de l'économie et d'une culture comptable en bon pouvoir économique et financier à savoir : d'abord, la comptabilité doit être un outil de gestion et de contrôle au service du développement de l'esprit d'entreprise régie par les normes comptables internationales pour une assise de l'économie ainsi, pour les besoins de la centrale des bilans restant peu développée en Algérie pour mieux s'assurer de l'observation de l'économie nationale et du budget économique de la nation dans la mesure où elle indique les valeurs et les repères des agrégats de la macro et micro-économies. Ensuite, une force de propositions, d'analyse économique et novatrice d'idées et de progrès susceptibles d'apporter des valeurs ajoutées indispensables pour reconfigurer l'architecture du management de l'entreprise algérienne et par conséquent consolider ses relations économiques pour rétablir le climat de confiance dans les affaires, afin d'éviter d'être écartée de ce processus de globalisation qui s'inscrit dans le contexte de la mondialisation. Dans cette optique, on ne peut parler aujourd'hui de comptabilité nationale, mais surtout de comptabilité internationale fondée sur une nouvelle conception consacrant la prééminence de l'économie sur la nature juridique, voire encore sur la nature fisca-

le. Oui, en effet, la sanction de la vie financière de l'entreprise est aujourd'hui suffisamment grave et préjudiciable tant pour les investisseurs ou les actionnaires que pour l'économie d'un pays pour que la comptabilité des entreprises dite financière soit une préoccupation permanente en faveur d'une véritable politique de l'argent dans la gestion économique des entreprises algériennes. C'est là une nouvelle approche qu'il faut à présent inscrire à l'ordre du jour parce que la normalisation comptable est au cœur du système économique et financier du monde occidental et anglo-saxon. Par conséquent elle constitue un facteur-clé de confiance pour les investisseurs (IDE) et les actionnaires. Ceci dit, une entreprise sans une bonne gestion comptable est comme celle d'un être vivant aveugle.

Dans ce contexte, se pose la question de savoir : que valent réellement nos entreprises dans la nouvelle économie et de leur part contributive dans l'économie mondiale selon les normes comptables internationales ? Sachant que la gestion comptable de l'entreprise algérienne passe souvent au dernier palier des préoccupations des dirigeants d'entreprises algériennes tant elle souffre de façon chronique d'une déficience flagrante en matière de management et d'une comptabilité financière qui s'avère insuffisamment performante et bien introduite dans la gestion et le contrôle interne. Sur ce point, la mécanique comptable de la

relation normes comptables et gestion est loin d'être bien maîtrisée. Les dirigeants et entrepreneurs ont une tendance à confondre les sociétés avec les entreprises et de causer non encore vivante le processus d'innovation à savoir, la production interne, des stratégies de contrôle, de communication et de maîtrise de consolidation de groupes de sociétés.

L'examen des comptes annexes apporte des renseignements dont notamment le caractère de la gestion financière et d'ensemble sur les conditions économiques et financières de l'entreprise.

L'entreprise algérienne a l'obligation légale de publier sa comptabilité financière sous forme commerciale double en appliquant les normes IAS/IFRS, qui sont pratiquées dans le secteur industriel, commercial et agricole. Une présentation comptable reconnue et fournie de façon exhaustive des réalités financières et indiquant les évolutions de la comptabilité résulte d'une transparence est un moyen pour les investisseurs, les tiers, les investisseurs de la bourse des valeurs, les salariés et les actionnaires. Pour ainsi dire une transparence aux normes nationales s'impose de l'amélioration de la gestion des entreprises algériennes. Une bonne partie de nos entreprises, notamment dans le secteur industriel, pour établir les états financiers comme une obligation comptable, dont notamment l'absence d'outils modernes d'une organisation comptable dont l'établissement est effectué sur un registre comptable usuel (facture) est le plus souvent de nature à fausser les valeurs économiques sans tenir compte des variations ou des fluctuations, financières, inflation et patrimoine. En effet, l'entreprise ne peut fonctionner sans une comptabilité, notamment une comptabilité au sens de ce qui est technique, économique et bien établis et bien maîtrisés pour s'assurer de la régularité, de la précision des comptes et enfin, la transparence des entreprises à la valeur économique et enfin de maîtrise de la gestion des entreprises en termes de gestion, de rentabilité, de contrôle de tous les vices de l'entreprise est dépendant. Au plan réglementaire, chaque exercice comptable des entreprises dotées de sociétés commerciales doit être impérativement révisé par les actionnaires en a-

FORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

HEURE DU BILAN

comptes interna-
de nos entreprises
a établie. Effective-
s, gestionnaires et
toujours eu cette
dre la comptabilité
es tâches adminis-
se. Autrement dit,
et dynamique dans
vation managériale
ivité des structures
gies de gestion, de
unication et d'un
en matière d'expé-
ise des techniques
es bilans des socié-

tes sociaux et leurs
e précieux rensei-
amment sur la soli-
avoir une vue d'en-
nditions de l'évolu-
financière de l'en-

ienne a, en effet,
de tenir une comp-
performante en la
le dite « partie
quant rigoureuse-
comptables dites
t universellement
es secteurs indus-
et bancaire, selon
comptable conven-
à l'échelle mondia-
la fois une lecture
alités économiques,
icateurs d'analyse
l'entreprise. Cette
du fait que la comp-

en de preuve pour
seurs, les banques,
rs, les actionnaires,
pouvoirs publics.
évaluation écono-
comptables inter-
e pour les besoins
de la gouvernance
gériennes. Car, une
s entreprises, sur-
privé est tout juste
comptes sociaux
ation fiscale sans
ment sont depour-
thodologiques et
comptable adéqua-
ment du bilan s'ef-
registrement comp-
es commerciales et
e factures croisées
omiques). De plus,
des besoins des
s réalités écono-
s, monétaires, d'in-
iales.

se ne pourrait pas
les comptes avec
rganisation comp-
s fondements tech-
ues et juridiques
n introduits, indis-
assurer notamment
la sincérité des
vérité des comptes
ses plus proche de
ue de l'entreprise,
er la gestion de nos
mes de coûts d'ex-
tabilité et de lutte
es de forme. Sinon
ouillée.

taire, à l'issue de
mptable, toutes les
du statut juridique
merciales doivent
unir leurs associés
assemblée générale

ordinaire(AGO) dans les six mois de la
clôture de l'exercice, donc, avant le 30
juin 2016 et ce, à l'effet de statuer sur
les comptes sociaux (bilan et compte
de résultat) de l'exercice 2015. Les
entreprises ont donc une obligation
légale de présenter un certain nombre
d'informations sur leurs activités.
Pour cela, elles fournissent plusieurs
comptes annuels dont les plus impor-
tants sont les comptes sociaux arrêtés
à la date du 31 décembre de chaque
année en conformité avec la loi n° 07-
11 du 25 novembre 2007 portant Sys-
tème Comptable Financier (en vigueur
depuis le 1er janvier 2010).

On entend par comptes sociaux, une
série de trois (03) tableaux comp-
tables qui indiquent la synthèse de
gestion et des performances de l'en-
treprise dûment certifiés par un ou
deux commissaires aux comptes. Ils
doivent attester la régularité et la sin-
cérité des comptes de manière à reflé-
ter une image fidèle de la situation
financière et économique de l'entre-
prise. Leur dépôt doit se faire chaque
année avant le 31 juillet, auprès du
centre national du registre de com-
merce(CNRC).

Il est obligatoire pour les sociétés par
actions (SPA), les sociétés à responsa-
bilité limitée (SARL), les sociétés en
nom collectifs (SNC), les sociétés en
commandite simple (SCS), les sociétés
unipersonnelles (EURL), comme suit :

1. Tableau actif/bilan
2. Tableau passif/bilan
3. Tableau du compte de résultat
(charges et produits)

En raison de cette nécessité d'appré-
hender la nouvelle approche de la
comptabilité dans l'économie, les
comptes sociaux ne sont plus aujour-
d'hui un secret des affaires dans le
mouvement international d'harmonisa-
tion et de notre option à l'économie
de marché consacrée par la constitu-
tion. La transparence oblige dans la
nouvelle économie pour l'ensemble
des entreprises publiques et privées à
caractère industriel et commercial, de
même pour les clubs sportifs profes-
sionnels de football, constitués aujour-
d'hui en sociétés de capitaux (SPA) ou
de personnes (SARL, EURL, SNC,
SCS...), devront assurer impérative-
ment surtout quand il s'agit de l'utili-
sation de l'argent public par ces der-
nières liées notamment aux subven-
tions de l'Etat, la publication dans
deux journaux au moins, de leurs
comptes sociaux et l'annexe fournis-
sant des compléments d'information
aux comptes annuels, après leur adop-
tion par l'assemblée générale des
actionnaires.

Dès lors, la culture comptable est un
principe majeur dans l'économie algé-
rienne dont notamment les questions
du droit commercial international en
cas d'association de partenariat avec
des sociétés étrangères dont l'arbitrage
international intervient en cas de
litiges commerciaux, financiers ou de
dépôt de bilan devant les tribunaux
internationaux qui implique désor-
mais le renforcement de l'outil comp-
table dans nos entreprises et en particu-
lier la traçabilité et la visibilité des
flux de capitaux entre l'Algérie et le
reste du monde.

Notre pays dont on sait qu'il est en
train de concrétiser des partenariats
entre sociétés étrangères et algé-
riennes dans le cadre de la règle 51%-
49% (participation au capital social



correspondant à un droit majoritaire
pour les entreprises algériennes, le
management revenant au partenaire
étranger) et l'utilisation de capitaux
publics considérables dans les entre-
prises publiques à travers les assai-
nisements financiers. Un choix déter-
minant pour tenir et développer une
comptabilité financière performante,
car la comptabilité n'est pas aussi
simple que l'on prétend, à confondre
avec la fonction de caisse, voire la res-
sentir comme étant une contrainte
bureaucratique, mais est une fonction
à la fois une science et une technique
au service de l'économie d'un pays ou
d'une entreprise. En effet, si la comp-
tabilité financière était bien établie et
bien introduite selon des règles d'éva-
luation, de comptabilisation et d'ana-
lyse ainsi que l'élaboration et la pré-
sentation des états financiers, les prob-
lèmes de rentabilité des capitaux, de
maîtrise de gestion, de restructuration
et d'assainissements financiers des
entreprises publiques ou de scandales
financiers ne se poseraient pas aujour-
d'hui, un sujet qui revient à longueur
d'année dans la presse nationale. De
plus, ne sont pas nombreuses les
entreprises algériennes qui disposent
une structure financière et comptable
solidement organisée avec des profils
professionnels. Alors que l'outil comp-
table est le plus adéquat pour mieux
maîtriser la gestion et mieux amélio-
rer le management des entreprises
algériennes.

Les comptes sociaux deviennent donc
de toute première importance de la
visibilité des entreprises pour un nou-
veau management. Et ils sont effecti-
vement un instrument qui permet,
d'un côté, de donner à l'organisation
des entreprises une assurance sur le

degré de maîtrise et de la bonne ges-
tion de leurs ressources, et qui, de
l'autre, contribue à atteindre les
objectifs à travers ses méthodes tech-
niques dans le processus de gestion
en formulant notamment des proposi-
tions pour orienter l'activité écono-
mique et financière des entreprises.
Enfin, ils permettent de savoir si les
dirigeants et gestionnaires sont en
adéquation avec leur politique de ges-
tion, d'où la nécessité absolue de les
rendre fiables, c'est-à-dire suffisam-
ment riches et établis sur la base des
techniques comptables connues dans
la profession comptable et aussi
d'une conception d'ingénierie écono-
mique pour asseoir une coopération
transparente et fructueuse avec les
acteurs du monde de l'économie et de
la finance (banques, bourse des
valeurs, investisseur, pouvoirs
publics...). En somme, une coopération
plus efficace et plus effective dans le
processus actuel qui est en train de
s'opérer notamment, dans la financia-
risation de l'économie, dans un systè-
me financier et comptable mondialisé
selon les normes dites IFRS(interna-
tional financial reporting standards)
et IAS(international accounting stan-
dards) ceci d'une part, et d'autre part
la restructuration de nos entreprises
et cette dynamique d'ouverture et de
concrétisation de partenariats entre
les entreprises algériennes et les
entreprises étrangères, entreprises
algériennes à quelques exceptions
près n'ont que peu de pratiques. Ces
dernières demeurent toujours au
stade d'une gestion économique et
financière basée surtout sur la vision
d'une économie administrée héritée
du temps où l'Algérie ambitionnait de
construire une économie socialiste et

qui continue à marquer les esprits de
nos dirigeants d'entreprises et gou-
vernants, comme en témoigne le cas
de nos entreprises, gérées actuelle-
ment par le code des marchés publics
et les multiples circulaires institution-
nelles lesquelles omettent de prendre
en considération les principes univer-
sels d'une économie de marché ayant
pour fondements de base : le droit
commercial, le droit civil et la liberté
d'entreprendre. Il s'agit en fait d'im-
pulser une politique budgétaire fon-
dée sur la fiscalité ordinaire, son assi-
se n'est autre que l'entreprise et de
donner, enfin, une image réelle des
entreprises algériennes dans leurs
relations économiques d'associations,
de partenariats et dans l'économie en
général. Et enfin, à titre illustratif,
nous citons un exemple : l'inflation
des prix qui engendre une surévalua-
tion des bénéfices des entreprises par
rapport aux prix ou aux valeurs comp-
tables historiques inscrites aux bilans
et qui ne traduisent pas un enrichisse-
ment réel en termes d'augmentation
de production, d'amélioration de pro-
ductivité ou un effort de gestion en
général, mais juste une incidence
financière que l'on juge au plan éco-
nomique comme bénéfices fictifs et
devant faire l'objet d'un traitement
d'ajustement comptable pour minimi-
ser leur impact fictif sur les résultats
de l'entreprise. Il serait injuste de pro-
céder à leur distribution sous forme de
dividendes, de parts variables ou de
primes de rendement. Cela est valable
également quand il s'agit de subven-
tions publiques liées aux équilibres
d'exploitation et ce, afin de mieux pré-
server les intérêts financiers et renfor-
cer au mieux la pérennité et la sécuri-
té financière de l'entreprise.

L'ONU ET LA FRANCE « INDÉSIRABLES » AU MALI

Les raisons de Bamako

Les Nations unies et la France ont condamné, récemment, la décision des autorités maliennes de déclarer "persona non grata" le directeur de la Division des droits de l'homme de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma).

Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, demande en outre l'annulation de cette décision du ministre malien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale. « Les Nations Unies maintiennent depuis longtemps que la doctrine de [persona non grata] ne s'applique pas au personnel de l'ONU. Elle est contraire aux obligations des États membres en vertu de la Charte des Nations Unies, notamment celles concernant les privilèges et immunités de l'ONU et de son personnel », a-t-il fait savoir. En effet, le ministre malien des Affaires étrangères et de la Coopération Internationale a indiqué, dimanche, avoir déclaré "persona non grata" Guillaume Ngefa-Atondoko Andali, directeur de la Division des droits de l'homme de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation du Mali (Minusma). Selon la diplomatie malienne « cette mesure fait suite aux agissements déstabilisateurs et subversifs de Monsieur Andali, en violation flagrante des principes et obligations que doivent observer les fonctionnaires des Nations Unies et tout diplomate accrédité au Mali, conformément aux conventions internationales pertinentes ». Par conséquent, l'intéressé devra quitter le territoire national dans un délai de 48 heures précise la même source. « Je regrette pro-



fondément la décision des autorités maliennes de déclarer mon représentant, Guillaume Ngefa, persona non grata et de lui ordonner de quitter le pays dans les 48 heures », martèle Volker Türk Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. « J'ai été très troublé par les intimidations et le harcèlement auxquels il a été confronté dans les médias sociaux ces derniers mois », a déclaré Türk avant de rappeler que « le personnel des Nations unies ne doit jamais être menacé ou sanctionné pour avoir fait son travail, qui est basé sur la Charte des Nations unies ». Pour sa part, la France indique avoir condamné vivement la décision prise par la junte

maliennne d'exiger le départ du directeur de la division droits de l'Homme de la Minusma, Guillaume Ngefa. « Nous saluons l'engagement et le travail de la Minusma et de sa division des droits de l'Homme qui ont permis de mettre au jour les violations graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire dont les populations maliennes sont victimes et dont se sont notamment rendus responsables les groupes terroristes mais aussi les mercenaires russes de Wagner », a souligné la même source. Pour rappel Guillaume Ngefa est la 3ème personnalité de de la Minusma à avoir été déclaré "persona non grata". En 2019, Christophe Sivillon chef de bureau

de la Minusma à Kidal a été déclaré « Persona non grata » par le gouvernement malien du Président Ibrahim Bou-bacar Keita. Christophe Sivillon avait disposé de 24 heures pour quitter le pays. Lors du 4ème congrès du Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNL) à Kidal, il avait souhaité la bienvenue aux délégations maliennes et étrangères. Le gouvernement malien n'a pas du tout apprécié de tels propos. En juillet 2022, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali a accordé, un délai de 72 heures à Olivier Salgado, porte-parole de la Minusma pour quitter le territoire national. **I.M.**

SOMALIE :

13 MORTS DANS DE VIOLENTS AFFRONTEMENTS AU SOMALILAND

Au moins 13 personnes ont été tuées et d'autres blessées, récemment, dans de violents affrontements entre les forces gouvernementales et les groupes armés qui rejettent l'administration locale du Somaliland de Las Anod, dans la province de Sool, au nord du pays. "Les forces gouvernementales ont été attaquées par des groupes armés", a déclaré le ministre de l'Intérieur de la région du Somaliland, Muhammad Kahin, précisant que "les forces ont riposté à l'attaque", sans donner plus de détails. Interrogé par Anadolu, l'un des cheikhs de Las Anod a démenti la véracité des déclarations du ministre de l'Intérieur de l'administration du Somaliland, notant que "les forces du Somaliland sont celles qui ont lancé l'attaque contre les résidents de la ville, ce qui a conduit à des affrontements." Selon des témoins oculaires de la ville de Las Anod, des affrontements violents ont eu lieu entre les forces du Somaliland et les groupes armés du clan Talabhanti, au cours desquels les deux parties ont eu recours à des armes lourdes et légères. Les témoins ont déclaré à Anadolu que les heurts ont connu une accalmie, mais qu'ils peuvent reprendre à tout moment. Selon des sources hospitalières de Las Anod "les affrontements survenus dans la ville ont fait 13 morts ainsi que 40 blessés de diverses gravités." Les affrontements ont coïncidé avec la tenue dans la ville d'une réunion des anciens du clan "Talabhanti", qui vivent dans les régions de Sool et de Sanaag, au cours de laquelle les anciens du clan ont exigé le retrait des forces du Somaliland de la ville. Les anciens du clan ont annoncé après la réunion que Sool et Sanaag sont des provinces distinctes de l'administration du Somaliland et relèvent du gouvernement fédéral somalien. **R. I.**

LE BURKINA FASO "DÉSAPPROUVE" LES ACCUSATIONS SUR L'ASSASSINAT DES 16 PÈLERINS

Qu'est-ce qui s'est passé réellement ?

Au moins 16 pèlerins nigériens de confession musulmane ont été tués récemment, dans l'est du Burkina Faso dans des circonstances non encore élucidées. La ministre burkinabè des Affaires étrangères Olivia Rouamba a rejeté les accusations portées contre les forces armées du Burkina Faso de tueries de pèlerins nigériens de confession musulmane, dans l'est du pays, lundi. Olivia Rouamba s'exprimait suite à un échange, lundi dans la soirée, avec l'ambassadrice du Nigéria à Ouagadougou, Misitura Abdulraheem, a annoncé le ministre burkinabè des Affaires étrangères dans un communiqué. "Tout en relevant que les autorités sécuritaires burkinabè leur avaient fortement déconseillé l'emprunt de cet axe au regard des énormes risques d'attaques

dans la zone, la ministre Rouamba a tenu à préciser que le Burkina Faso désapprouve fondamentalement les accusations portées contre nos Forces de défense et de sécurité dans ces allégations de tueries de civils", note-on dans le communiqué. "Nous avons une armée responsable, tout comme nos volontaires pour la défense de la patrie (VDP) qui sont sensibilisés au droit international humanitaire et au respect des textes et des consignes en la matière", a dit la cheffe de la diplomatie burkinabè. Dans un communiqué publié lundi, le président du Nigéria Muhammadu Buhari a déclaré avoir été informé de la mort le week-end dernier d'un certain nombre de pèlerins musulmans nigériens alors qu'ils se rendaient à Kaolak, au Sénégal, lorsque les bus les transportant ont été attaqués au Burkina Faso. Les victimes étaient tous des membres de la confrérie Jam'iyyatu Ansaariddeen Attijjaniyya (JAMAA), selon le secrétaire national de l'organisme islamique, Sayyidi Yahaya, qui a expliqué à la presse nigérienne qu'au cours du voyage de cette année, une délégation de Nigériens, dans un convoi de luxe et de mini-bus, a été arrêtée par l'armée burkinabè en patrouille et obligée de débarquer des bus. Il a indiqué que les Nigériens "ont été sélectionnés au hasard sans aucun interrogatoire et abattus de sang-froid", précisant que "le nombre actuel de victimes

est de 16 morts, tandis que certains véhicules et leurs occupants n'ont pas encore été retrouvés". Le gouvernement nigérien a demandé aux autorités burkinabè d'ouvrir une enquête pour élucider la mort de ses citoyens. En recevant lundi, la diplomate nigérienne, la ministre burkinabè des Affaires étrangères Olivia Rouamba a assuré que des enquêtes sont ouvertes pour élucider la situation. Elle a indiqué que "pour le moment aucune information concrète ni élément n'a été enregistré sur le terrain qui prouve la véracité des faits", soulignant que le Burkina Faso accueille favorablement toute contribution du Nigéria dans les investigations. La ministre en charge des Affaires étrangères a fait remarquer également que le mode opératoire des groupes terroristes au Burkina Faso a changé encore depuis quelques mois. "Acculés au front, ils opèrent par la manipulation. Ils s'en prennent aux populations civiles en se faisant passer pour des Forces de défense et de sécurité burkinabè", a-t-elle dit soulignant "qu'il est important d'éviter des tensions inutiles entre deux pays frères et amis qui ont toujours entretenu d'excellentes relations de coopération". Aux termes des échanges, selon le communiqué, "l'ambassadrice du Nigéria Misitura Abdulraheem a exprimé sa satisfaction, elle a promis de rendre compte du point qui lui a été fait aux autorités nigériennes" **I. M.**

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DES SOCIÉTÉS D'AVIRON ET DE CANOË KAYAK

Houria Belhamri élue nouvelle présidente

BELHAMRI, PREMIÈRE FEMME À DIRIGER LA FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DES ASSOCIATIONS D'AVIRON ET DE CANOË-KAYAK, A OBTENU NEUF VOIX POUR ET DEUX VOIX CONTRE.

La nouvelle présidente a remercié tous les membres qui lui ont accordé la confiance nécessaire pour assumer cette responsabilité. que deux dossiers pour le poste de président ont été rejetés. Le dossier de Sid Ali Ouargla (Ligue d'Annaba) a été jugé incomplet, alors que le secrétaire général de la FASACK, Hamdi Outaident, n'a pas le droit de se présenter...

Houria Belhamri a été élue nouvelle présidente de la Fédération algérienne des associations d'Aviron et de Canoë-Kayak (FASACK), lors de l'assemblée générale électorale (AGE) tenue samedi dernier au siège du Comité olympique et sportif algérien (COA) à Ben Aknoun (Alger). Les travaux de l'AGE ont été marqués par la présence de 14 membres sur 25 que compte l'assemblée générale de la FASACK, dont 11 membres disposant du droit de vote ainsi qu'un représentant du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS). Belhamri, première femme à diriger la Fédération algérienne des associations d'aviron et de canoë-kayak, a obtenu neuf voix pour et deux voix contre. La nouvelle présidente a remercié tous les membres qui lui ont accordé la confiance nécessaire pour assumer cette responsabilité. "C'est très agréable d'avoir l'honneur d'être la première femme à la tête de la Fédération algérienne



ne des associations d'aviron et de canoë-kayak", a dit Belhamri, tout en confirmant qu'elle "travaillera dur" pour faire avancer la discipline, en se concentrant sur "la formation de jeunes talents, qui sont considérés comme le réservoir du sport algérien à l'avenir". Elle a également souligné que "l'aviron et le canoë sont des sports qui nécessitent un budget important, compte tenu des prix élevés des bateaux utilisés par les athlètes, et que le soutien apporté par la tutelle ne couvre pas les besoins de l'instance fédérale et les clubs". "Nous devons en tant

que famille travailler ensemble pour donner une forte impulsion à notre sport, compte tenu de la disponibilité des plans d'eau, dont les barrages. Avec le manque de moyens financiers, nous devons conclure des conventions de coopération avec diverses sociétés privées ou publiques", a-t-elle souligné. De son côté, Belabed Noufel, président de la commission des candidatures et membre du bureau exécutif, a confirmé que deux dossiers pour le poste de président ont été rejetés. Le dossier de Sid Ali Ouargla (Ligue d'Annaba) a été jugé incomplet, alors que le

secrétaire général de la FASACK, Hamdi Outaident, n'a pas le droit de se présenter, conformément au règlement intérieur. Il a également indiqué que compte tenu de la démission de trois membres du bureau exécutif, la FASACK continuera d'activer avec cinq membres, après que le refus de certains de se présenter à ces postes. Le président démissionnaire Chaouki Dries, rappelle-t-on, avait justifié son retrait des affaires administratives de la FASACK par "des raisons personnelles contraignantes".

APS

R.S.

ELIMINATOIRES DE LA CAN 2023

Niger-Algérie le 27 mars à Tunis

Le match Niger- Algérie comptant pour la quatrième journée du groupe F des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations CAN 2023, aura lieu le lundi 27 mars à 17h00 au stade Hammadi Agrebi de Rades (Tunis), a indiqué la Fédération algérienne de football (FAF).

Pour rappel, le match aller Algérie -Niger, comptant pour la troisième journée du groupe F des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations CAN 2023, aura lieu le jeudi 23 mars 2023 à 22h00 au stade Nelson-Mandela de Baraki, à Alger. Cette rencontre sera officiee par

un quatuor soudanais sous la conduite de Mahmood Ali Mahmood Ismail, et composé de Mohammed Abdallah Ibrahim(1er assistant), Omer Hamid Mohamed Ahmed (2ème assistant), alors que le quatrième arbitre est Elsidig Mohamed El Treefe. Le commissaire

du match est le tunisien Bous-sairi Boudjlel. A l'issue des deux premières journées des éliminatoires de la CAN 2023, l'Algérie est en tête du groupe F avec 6 points devant le Niger (2 pts). La Tanzanie et l'Ouganda ferment la marche avec un seul point.

R.S.

TOURNOI INTERNATIONAL ITF JUNIORS-ORAN:

L'Algérienne Boudjemaoui s'illustre

L'Algérienne Wissal Boudjemaoui vient de remporter la finale du tournoi international de tennis ITF-juniors J30, qui s'est déroulé au complexe de tennis " Habib-Khalil" de Haï Es-Salam (Oran). La jeune Oranaise, tête de série N.6, s'est imposée devant la Tunisienne Lina Soussi, tête de série N.3 en trois sets (2-6, 7-5, 6-3). Boudjemaoui a pourtant mal entamé sa finale en perdant le premier set (2-6), mais c'était sans compter sur sa volonté de ne pas baisser les bras, ce qui lui a permis de revenir en force dans les deux tours suivants face à la favorite N.1 du tournoi. Boudjemaoui est l'unique algérienne à avoir réussi à atteindre des tours

avancés dans ce premier tournoi international circuit-ITF juniors J30 à Oran, placé sous l'autorité du juge arbitre algérien Abderrahmane Cherifa, et organisé par le Tennis Club Noble d'Oran et le club Haï Salem, et ce, sous l'égide de la Fédération algérienne de Tennis. Une volonté saluée par son entraîneur, Djilali Laslah, qui n'a pas tari d'éloges sur son athlète, vantant son potentiel psychologique. "Après avoir perdu le premier set, Wissal était quelque peu affectée, mais j'étais persuadé qu'elle allait revenir en force, car je connais assez bien mon athlète, une vraie gagnuse et qui ne baisse pas facilement les bras", a-t-il

déclaré à l'APS à l'issue de la finale. Pour Djilali Laslah, ce genre de tournois "constitue une aubaine pour les jeunes sportifs Algériens pour se frotter au haut niveau mondial et gagner en expérience". Chez les garçons, le dernier mot est revenu au Russe Avdeev Philip qui a battu en finale le Portugais Cruz Rodrigo (4-6/7-5/6-4). Ce tournoi, dont la direction a été assurée par Mohamed Idris Kerroum, a regroupé 91 athlètes filles et garçons représentant 20 pays. Un second tournoi du même genre est prévu début dimanche et s'étalera jusqu'au 11 mars sur le même site.

R.S.

TANZANIE

ADEL AMROUCHE, NOUVEAU SÉLECTIONNEUR

L'entraîneur algérien, Adel Amrouche, a été nommé nouveau sélectionneur de l'équipe nationale de Tanzanie, l'un des adversaires de l'Algérie en qualification de la CAN 2023, a annoncé la Fédération tanzanienne de football (TFF) sur son site officiel. Le responsable de la communication de la TFF, Clifford Mario Ndimbo, a présenté Amrouche comme une personne ayant suffisamment d'expérience dans le domaine du football pour avoir travaillé avec des équipes nationales en Guinée équatoriale, au Kenya, au Botswana, en Libye et au Yémen. Il a également dirigé plusieurs clubs dont le MC Alger et l'USM Alger. «En tant qu'entraîneur du Kenya, il avait établi un record en jouant 20 matchs sans perdre », a déclaré Ndimbo. Le technicien algérien avait conduit le Kenya à la victoire finale au tournoi de la Cecafo en 2013. Titulaire d'une licence Pro UEFA, Adel Amrouche sera payé par le gouvernement tanzanien, a précisé la fédération. Amrouche prendra ses fonctions à l'occasion du match des Taifa Stars contre l'Ouganda fin mars en cours au stade de Suez à Ismailia pour le compte de la troisième journée des qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN 2023, groupe J. La Tanzanie occupe actuellement la troisième place du groupe J avec un petit point en compagnie de l'Ouganda, loin de l'Algérie qui trône en tête avec 6 points suivie du Niger (2 pts).

LIGUE DES CHAMPIONS DES ARBITRES CONGOLAIS POUR CRB-EL MERRIKH

La Confédération africaine de football a désigné un trio arbitral de la RD Congo sous la conduite de Jean Jacques Ndala Ngombo pour diriger le match CR Belouizdad - El Merrikh du Soudan prévu mardi prochain à 20h00 au stade du 19 mai 56 d'Annaba pour le compte de la quatrième journée du groupe 4 de la Ligue des champions. Le directeur de jeu Jean Jacques Ndala Ngombo sera assisté de ses deux compatriotes: Kabene Oliver (1er assistant) et Sabutu Nabina (2e assistant). L'arbitre central Ngombo avait déjà dirigé des matchs du CR Belouizdad dont le dernier en date contre l'ES Tunis (2-0) en quarts de finale de la Ligue des champions de la CAF saison 2020-2021, disputé au stade du 5 juillet (Alger). Le match aller El-Merrikh- CR Belouizdad (1-0) s'est déroulé le 24 février dernier au stade de Benghazi (Libye). A l'issue de la 3e journée, le représentant Algérien occupe la troisième place du groupe D avec 3 points, devancé par l'ES Tunis qui trône en tête (9 pts). El-Merrikh avec quatre unités est deuxième. Le Zamalek du Caire ferme la marche (1 pt). Les deux premiers du groupe se qualifient pour les quarts de finale.

APS

ALGER/SITES
ARCHÉOLOGIQUES :

MOULOUDJI S'ENQUIERT DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS DE RESTAURATION

La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a effectué, samedi, une visite d'inspection pour s'enquérir de l'état d'avancement de plusieurs projets de restauration de certains monuments et sites archéologiques, indique un communiqué du ministère. La ministre a entamé sa visite par la commune d'El-Madania où elle s'est enquis de l'état d'avancement des travaux de "Dar Djenane Lakhdar" qui remonte à l'ère ottomane et classée monument archéologique. La ministre a donné des instructions fermes aux responsables de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGEBEC) à l'effet de finaliser les procédures administratives en suspens depuis 2013 dans les plus brefs délais et à reprendre l'opération de restauration.

La ministre s'est rendue, par la suite, à Hussein Dey pour visiter "le palais "Boulkine" qui sera reconverti en musée provisoire en attendant que l'Algérie abrite le Grand Musée d'Afrique en avril prochain. La ministre a convenu avec le bureau d'études et le maître d'œuvre "de réduire les délais des travaux et de réceptionner le siège en début avril, compte tenu de son poids stratégique pour l'Algérie et l'Afrique".

La ministre a inspecté, également, "Dar El Manzah" sise à la Casbah, relevant de l'Office national des droits d'auteur et droits voisins (ONDA) et a décidé de la reconvertir en "Maison d'Artiste", comme espace regroupant tous les artistes et intellectuels algériens, toutes disciplines confondues, tout en dotant le palais en commodités nécessaires en vue de garantir un espace de rencontre, concertation et travail.

Mme Mouloudji a rencontré des élus locaux de la commune de Bordj El Kiffan lors d'une visite aux bastions de la commune qui remonte à l'ère ottomane. Il a été convenu de rouvrir le dossier de maintenance du bastion à l'arrêt depuis 2008 après le lancement des travaux urgents, et ce, en vue de permettre aux associations locales activant dans le domaine du patrimoine et de l'artisanat de l'exploiter, souligne le communiqué.

F.An./Avec APS

"ZAKI PROJECT" ANIME À ALGER UN CONCERT DE CHANTS OUVERT SUR PLUSIEURS REGISTRES MUSICAUX

L'hommage de Zaki Mihoubi à ses maîtres

Un concert de musique, ouvert sur différents registres de chants du terroir algérien, a été animé, vendredi soir à Alger, par "ZAKI Project", un artiste aux multiples talents, promis à une belle carrière.



Le public du Petit Théâtre de l'Office Riadh El Feth (OREF) a pu apprécier, près de deux heures durant, une prestation pleine, reflétant la générosité et l'amour du partage, chez cet artiste, aux grandes qualités humaines, foisonnant de créativité. Une vingtaine de pièces, présentant un assortiment de couleurs et de sonorités algériennes, œuvres de grands maîtres de la chanson, a été déroulée en trois parties, Chaâbi, Diwane et Raï, invitant l'assistance à une belle randonnée onirique. Modeste, portant naturellement les traits de l'artiste populaire, Zaki Mihoubi sait reconnaître ses maîtres, à qui

il a adressé un clin d'œil plein de gratitude, dans un programme prolifique judicieusement préparé. Parmi les pièces entonnées, "Ma Hajti", "Dez'Zaâf", "Adhrar Nath-Yirathen", "Tal Sabri" et "Aâl ezzerga rani'N'sel", à travers lesquelles l'artiste a respectivement rendu hommage à, Mahboub Safer Bati (1919-2000), Amar Ezzahi (1941-2016), Karim Tizouiari, Maâtoub Lounes (1956-1998), Hasni Chekroun (1968-1994) et Gana El Meghnaoui. Soutenu par le professionnalisme et la virtuosité de Saliha Ould Moussa au Banjo et à l'Oud, Boubekeur Meziane au rythme et aux percussions et Samy Feddag au clavier, Zaki

Mihoubi, à la mandole, au gombri et par moments au bendir, a choisi un trio de musiciens qui a su "titiller son inspiration et le mener à la quintessence de son art", dans une prestation de haute facture, très applaudie par le public présent. A l'entame de la partie Diwane, Zaki Mihoubi, ajustant la sangle de son gombri sur son épaule, ne manquera pas d'évoquer les qualités humaines et artistiques de Chakib Bouzidi (1984-2022), à qui il a dédié toute la deuxième partie. "Ya racha el fettane", "Bnet el youm", "El Bandit", "Maw'âoud", "Sali trach qalbi", "Meriouma", "Salam

alikooum a lahabab", "Belahmar" et "Wahran, wahran", sont encore autant de pièces rendues par l'artiste, avec une voix présente et étoffée, dans des atmosphères de bien être et de convivialité.

Le public qui avait déjà cédé au déhanchement, a hautement apprécié la prestation de ZAKI Project, "authentique dans ses contenus et modernes dans ses formes", de l'avis de plusieurs spectateurs, également unanimes sur le "caractère généreux et varié du concert".

Journaliste, musicien et chanteur. Zaki Mihoubi a évolué dans une famille de mélomanes, pour entamer son parcours artistique d'abord, avec l'ensemble "Gnaoua, Rihet lebled", puis, celui de "Maghreb Fusion".

Plus que jamais convaincu de l'universalité du message qu'il porte, l'artiste prend son bâton de pèlerin et tente plusieurs aventures artistiques, muni de sa panoplie d'instruments (mandole, gombri, bendir).

Ses différentes expériences donneront naissance à un nouveau style baptisé, le "Chaâbi-kingstone".

Zaki Mihoubi compte à son actif plusieurs singles, dont "Nti m'hanya", "Berrani Ghib" et "Tal sabri tal", en hommage à Cheb Hasni. "Zaki Project" est un plan de formation en musique et en chant, finalisé avec succès en 2016

I.M./Aps

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES :

La Cinémathèque d'Alger rend hommage à la regrettée Yamina Bachir-Chouikh

Le Centre algérien de la cinématographie organise les 7 et 8 mars à la Cinémathèque d'Alger la manifestation "Journées du cinéma de la femme" dédiée à la mémoire de la défunte réalisatrice Yamina Bachir-Chouikh (1954-2022), dans le cadre de la célébration de la Journée internationale des femmes, a indiqué un communiqué du même établissement cinématographique. Le programme de la manifestation cinématographique comprend des projections de longs métrages sur la femme, tels que "Jusqu'à la fin des temps" de Yasmine Chouikh, "Par-

kour (s)" de Fatma Zohra Zamoum, "Saliha" de Mohamed Sahraoui, et "Le Pasio" réalisé par Sid Ali Mazif, outre deux courts métrages "Tchebchaq Marikane" réalisé par Amal Blidi et "Hier, je reviendrai" réalisé par Badra Hafiane. Les organisateurs ont également programmé, au niveau de la Cinémathèque d'Alger une conférence sur "La femme dans le cinéma algérien", avec la participation de Hanane Touati, professeure au département des Arts à l'Université de Bouzareah, et du journaliste et critique de cinéma Mohamed Abidou

F.An.



L'EXPRESSDZ®

Pour toutes vos annonces publicitaires, anniversaires, félicitations...

Contactez le service pub au numéro de **téléphone/ fax** : **023.70.99.92**

Ou adressez-vous au Service pub : sis à la maison de la presse **Abdelkader Safir, 02 Rue Farid Zouiouache, Kouba, Alger**

E-mail : redaction.mehdaoui1969@gmail.com

Suivez-nous sur :
www.lexpressquotidien.dz
Ou sur notre page Facebook : **L'EXPRESSDZ**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE BORDJ BOU ARRERIDJ
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
N° : Identification Fiscal : 0002 3401 50038 63

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° : **023.70.99.92**/2023

La direction des équipements publics de la wilaya de Bordj Bou Arreridj lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales pour :

Aménagement des établissements scolaire du cycle secondaire Programme 2020

Lot 03	Aménagement et réhabilitation au lycée baha laela khelil
Lot 06	Aménagement et réhabilitation au lycée chakal mouhamed emeziane kolla

Le présent avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales est adressé aux entreprises publiques et privées justifiant les conditions suivantes :

*Qualification Bâtiment activité principale catégorie II ou plus.

OBS:

* les soumissionnaires peuvent soumissionnés au plusieurs lots et il ne peut pas avoir qu'un seul lot.

* Tous les soumissionnaires qui obtenu un projet d'aménagement et réhabilitation dans l'année actuelle 2019 et 2020 seront éliminés.

Les entreprises qualifiées et intéressés peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction des équipements de la wilaya de Bordj Bou Arreridj

Conformément à l'article 67 du décret présidentiel n°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière. Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise la référence et l'objet de consultation ainsi que la mention (dossier de candidature), (offre technique) ou (offre financière) selon le cas, ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention (à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres

Monsieur le Directeur des équipements publics de la Wilaya de Bordj Bou Arreridj
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° :/2023

Projet : Aménagement des établissements scolaire du cycle secondaire

LOT :

*01/ Le dossier de candidature contient

- * Une déclaration de candidature renseignée, datée et signée (selon le modèle joint).
- * Une déclaration de probité renseignée, datée et signée (selon le modèle joint)
- * Les statuts des sociétés.
- * Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- * Certificat de qualification et classification (copie) valable à la date d'ouverture des plis.

* Liste des moyens matériels dressé et délivré par un huissier de justice ou documents de location du matériel délivrés par un durant l'année 2021 (joindre cartes grises (copies) + assurances concernant le matériel roulant valables a la date d'ouverture des plis.

02/ Offre technique contient

- * Une déclaration à souscrire renseignée, datée et signée (selon le modèle joint).
- * Un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 13 de l'instruction aux soumissionnaires
- * Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

03/ Offre financière contient

- * Lettre de soumission renseignée, datée, signée (selon le modèle joint).
- * Bordereau des prix unitaire renseigné en chiffre et en lettre signé, cachée et datée.
- * Devis quantitative et estimatif renseignée signé, cacheté et datée.

- la durée de préparation des offres est fixée à « 08 jours » à compter de la date de la première publication de l'avis à la concurrence dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP), la presse où le portail des marchés publics.

Les offres doivent être déposées auprès de la direction des équipements publics à la date correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres avant 13.30 heure, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la durée de préparation des offres sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

L'ouverture des plis des dossiers de candidature, des offres techniques et financières aura lieu à la direction des équipements publics en séance publique et à la même date correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres à 14.00 heure

Les candidats et soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des plis à l'appel d'offres. Conformément à l'article 99 du décret 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public les soumissionnaires resteront engagés par leur offres pendant la durée de 03 mois + délais de préparation des offres

Sur page Facebook:
L'EXPRESSDZ

L'EXPRESS
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION - LUNDI 13 DÉCEMBRE 2022 - N° 508 - PRIX 20 DA - Directeur de la publication: ZAKHE WEDRAOUI

ELLE S'ADJUGE LA COUPE DU MONDE FACE À LA FRANCE

L'ARGENTINE SUR LE TOIT DU MONDE

MESSI

Contactez le service pub au numéro de **téléphone/ fax** : **023.70.99.92**

SÉJOURS ESTIVAUX EN ALGÉRIE DES DESCENDANTS D'IMMIGRÉS ALGÉRIENS

Voici pourquoi le «retour au bled» est une bonne «thérapie»...

Dans un excellent entretien livré à Middle East Eye, Jennifer Bidet, sociologue des migrations et maîtresse de conférences à l'université Paris-Descartes, et aussi chercheuse au Centre de recherches sur les liens sociaux (CERLIS), s'est intéressée aux séjours estivaux en Algérie des descendants d'immigrés algériens.

La sociologue explique comment est vécue la binationalité des Franco-Algériens au cours de leurs voyages d'été dans le pays de naissance de leurs parents

Cette enquête qu'elle avait menée pendant trois étés successifs (en 2009, 2010 et 2011), durant lesquels elle avait interrogé une cinquantaine d'individus de profils socio-professionnels divers, a d'abord été restituée dans une thèse soutenue en 2013, puis dans le livre *Vacances au Bled* : la double présence des enfants d'immigrés, paru en 2021 aux éditions Raisons d'agir. Les entretiens collectés sur les deux rives de la Méditerranée ont permis à Jennifer Bidet de comprendre comment les immigrés de seconde génération perçoivent leur lien avec l'Algérie, mais aussi leur sentiment d'appartenance au pays alors qu'ils vivent et sont souvent nés en France.

Cette perception varie, d'après elle, selon les parcours de vie des vacanciers, leur histoire familiale et leur positionnement dans les hiérarchies de classe aussi bien en Algérie qu'en France. Les plus diplômés intellectualisent le rapport avec la terre de leurs ancêtres en concevant leurs séjours comme des voyages initiatiques, un moyen de s'interroger sur leur identité et leur histoire.

Dans son ouvrage, Jennifer Bidet fait un clin d'œil au travail du grand sociologue de l'immigration Abdelmalek Sayad, en opposant à sa théorie sur la double absence des immigrés la double présence de leurs enfants, à travers une identité à cheval entre la France et l'Algérie. L'ouvrage explore aussi les assignations ethno-sociales auxquelles sont renvoyés les enfants d'immigrés. En Algérie, beaucoup ont la sensation de ne plus subir le racisme auquel ils sont confrontés en France. Compte tenu du niveau de vie en Algérie, ils ont également accès plus facilement à des loisirs nettement plus chers là où ils vivent habituellement dans l'Hexagone. « On s'est aperçu, bien après, que les immigrés ne sont pas seulement des travailleurs, mais ont des familles et des enfants qui ont grandi en France. Il est fascinant de voir d'ailleurs qu'en parlant des descendants d'immigrés, beaucoup pensent à des jeunes de quartiers, sans faire de distinction entre les différentes catégories d'âge et de milieu social.

« Parmi mes amis, certains ont été confrontés à ce genre de perception. C'est pour cela que j'ai voulu, en tant que sociologue, renverser le regard en m'intéressant à la place que ces descendants d'immigrés ont dans la



société, non pas du point de vue du pays dans lequel ils vivent mais du point de vue du pays auquel on les renvoie beaucoup et avec lequel ils ont une attache plus ou moins forte à travers leurs parents et ces fameuses vacances au Bled. « Ces vacances font partie d'un imaginaire collectif. Tout le monde par exemple connaît la fameuse chanson de la fin des années 90 « Tonton du Bled » du groupe 113. En suivant des descendants d'immigrés pendant leurs vacances en Algérie, j'ai voulu savoir comment ils se voient, si leur présence en Algérie modifie leur déclaration d'appartenance et s'ils sont confrontés à des assignations qui leur reprochent par exemple de ne pas être suffisamment algériens, comme on peut leur reprocher en France de ne pas être assez français. « Certains ont un discours très structuré et introspectif. Ils conçoivent leurs vacances en Algérie comme un moyen de s'interroger sur l'histoire de leur famille, sur leur lien avec le pays et leur propre identité « Ce sentiment de présence provisoire a d'ailleurs alimenté la théorie de la double absence du sociologue Abdelmalek Sayad : les immigrés sont absents physiquement de l'Algérie mais ils n'ont pas non plus leur place en France. Avec le temps, cette analyse a évolué, tout comme la manière dont les immigrés voient leur retour en Algérie. Parmi les personnes que j'ai interrogées, certains ont un discours très structuré et introspectif. Ils conçoivent leurs vacances en Algérie comme un moyen de s'interroger sur l'histoire de leur famille, sur leur lien

avec le pays et leur propre identité. Pour eux, le séjour s'apparente à un voyage initiatique.

« Ce qui est apprécié aussi est la sensation de ne pas être victime de racisme. [...] Ils ont même l'impression qu'il y a une forme d'envie d'une partie de la société algérienne, qui les considère comme plus riches. Mais pour la majorité, les vacances sont plutôt synonymes de détente, avec des virées à la plage, des invitations à des mariages... Alors oui, le profil sociologique des descendants d'immigrés a une influence sur la manière dont ils perçoivent leurs vacances en Algérie.

« CEUX QUI SE TROUVENT DANS UNE QUÊTE MÉMORIELLE SONT PLUTÔT DES INDIVIDUS QUI ONT FAIT DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET FONT PARTIE DES CLASSES MOYENNES ET SUPÉRIEURES. ILS ONT L'IMPRESSION À TRAVERS LEUR TRAJECTOIRE D'ÊTRE DÉCALÉS PAR RAPPORT À LEURS ORIGINES SOCIALES ET NATIONALES. LE MILIEU SOCIAL DÉTERMINE AUSSI LA FAÇON DONT LES VACANCIERS PASSENT LEUR SÉJOUR EN ALGÉRIE, LEURS PRÉFÉRENCES EN MATIÈRE DE LOISIRS PAR EXEMPLE.

JB : La plupart des descendants d'immigrés qui retournent en Algérie à l'âge adulte logent dans des maisons construites par leurs parents. Ils se confrontent dans la famille à des milieux plutôt ruraux ou de petites villes, modestes ou de classes moyenne. Le contraste est en revanche saisissant dans les sites touris-

tiques. Dans ces lieux accessibles aux classes supérieures algériennes, les fêtards sont plutôt vus comme bruyants et vulgaires.

MEE : ON IMAGINE CENDANT QU'ILS SE SENTENT DAVANTAGE VALORISÉS EN ACCÉDANT À DES LOISIRS PLUS CHERS EN FRANCE ET À DES LIEUX COMME LES DISCOTHÈQUES OÙ ILS SONT PARFOIS OSTRACISÉS ?

JB : Les jeunes apprécient évidemment la facilité d'accès d'abord économique. Une journée de jet ski coûte beaucoup moins cher qu'en France.

Ce qui est apprécié aussi en effet est la sensation de ne pas être victime de racisme. Ils peuvent arriver en boîte de nuit en claquettes et ne sont pas refoulés par les vigiles. Ils ont même l'impression qu'il y a une forme d'envie d'une partie de la société algérienne, qui les considère comme plus riches. Dans un sens, les vacances au bled sont un moyen d'échapper aux assignations sociales subies en France.

MEE : L'ALGÉRIE RESTE-T-ELLE UNE DESTINATION PRIVILÉGIÉE POUR LES DESCENDANTS D'IMMIGRÉS QUI ONT DÉSORMAIS L'OPPORTUNITÉ DE MULTIPLIER LEURS DESTINATIONS DE VACANCES ?

JB : Les descendants d'immigrés ne vont pas qu'en Algérie. Ils ont aussi envie de découvrir d'autres pays. Mais les séjours en Algérie, plus peut-être que le Maroc ou la Tunisie, restent encore rattachés

aux questions d'entretien du lien familial. La longue marche pour l'égalité des enfants de l'immigration maghrébine en France Lire

Pour les jeunes, il s'agit aussi de retrouver tous les copains de France, qui partent au même moment en Algérie. À Sétif, où j'ai enquêté, des jeunes de Lyon, de Lille et de Paris étaient contents de pouvoir se revoir le temps des vacances.

MEE : LES VACANCES SE DÉROULENT-ELLES DIFFÉREMMENT SELON QU'ON EST UN HOMME OU UNE FEMME ?

JB : L'idée de la différenciation de genre a beaucoup pesé dans mon enquête parce qu'on associe beaucoup aux pays majoritairement musulmans une image plus dégradée de la femme que dans les pays occidentaux. Donc évidemment, les vacances ne se passent pas de la même manière pour les hommes et pour les femmes. Mais cela ne s'opère pas de façon binaire. Cela ne sous-entend pas que les hommes sont libres de sortir et d'aller faire du jet ski, alors que les femmes doivent rester enfermées dans la maison familiale.

Tout dépend en fait de la différenciation des goûts et des valeurs. Les filles peuvent avoir les mêmes pratiques que les garçons mais doivent s'organiser autrement et négocier avec leurs familles leur mobilité dans l'espace public. Certaines iront beaucoup plus dans des plages privées où les maillots de bain sont plus tolérés par exemple

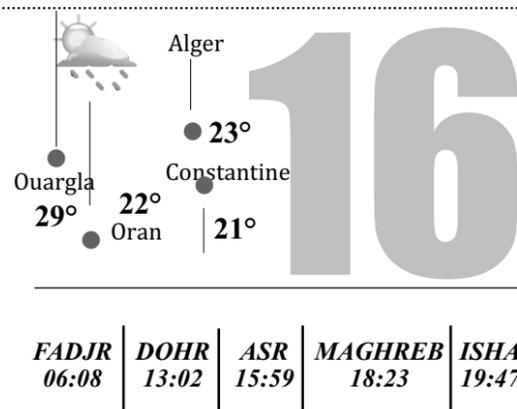
Par Middle East Eye

CHAN 2022 EN ALGÉRIE LA CAF INDULGENTE AVEC LE MAROC

Un mois après la fin du CHAN 2022 en Algérie, la Confédération africaine de football a statué sur le forfait du Maroc ainsi que sur l'affaire des déclarations du petit-fils de Nelson Mandela lors de la cérémonie d'ouverture du tournoi. Pour l'affaire du Maroc, le jury disciplinaire de la CAF a estimé que son équipe nationale

« n'a pas été en mesure de voyager et de participer au CHAN 2022 en raison de « circonstances totalement indépendantes de sa volonté », et en tant que tel « aucune sanction de quelque nature que ce soit n'est imposée à la Fédération royale marocaine de football ». Par ailleurs, le jury a décidé de ne « pas retenir la

responsabilité du fait d'autrui à la Fédération algérienne de football, et que les dispositions de la responsabilité objective ne pouvaient pas être prévues et ne devraient pas s'appliquer après la déclaration faite » par Zwelivelile Mandela lors de la cérémonie d'ouverture du CHAN 2022.



L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // LUNDI 6 MARS 2023 // N°508 // PRIX 20 DA

EN VUE DE RÉPONDRE EFFICACEMENT AUX BESOINS NUMÉRIQUES DU SECTEUR ET DES MARCHÉS

Le Groupe Ooredoo conclut un partenariat stratégique avec Huawei

CE NOUVEAU PARTENARIAT INTERVIENT DANS LE CADRE DE L'ACCORD-CADRE STRATÉGIQUE MONDIAL PARAPHÉ PAR OOREDOO ET HUAWEI EN 2021, ET QUI S'ÉTEND SUR CINQ ANS, QUI PRÉVOIT LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE...

Ooredoo développe son expérience client à travers des réseaux mis à jour et des communications améliorées et conclut un nouvel accord de coopération avec Huawei lors du Congrès Mondial du Mobile 2023. Le leader des télécommunications exploitera les dernières technologies et solutions sans fil fournies par le géant de la technologie dans les opérations de ses filiales au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Le Groupe Ooredoo a annoncé la signature d'un partenariat avec le géant de la technologie Huawei visant l'exploitation de sa technologie de pointe et ses solutions de la communication sans fil qu'elle propose, dont la 5G, dans les opérations de certaines de ses filiales opérant au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Le nouveau partenariat entre le Groupe Ooredoo et Huawei stipule le déploiement par le



leader des télécommunications des technologies de pointe et des solutions sans fil fournies par le géant technologique au Koweït, à Oman, en Irak et en Tunisie. Dans le cadre de ses efforts incessants à moderniser continuellement ses réseaux et à offrir à ses clients une expérience développée dans ces marchés. Cette convention a été paraphée lors du Congrès Mondial du Mobile 2023, l'événement mondial le plus en vue dans le domaine des télécommunications et de la technologie, qui se déroule jusqu'au 2 mars à Barcelone, en Espagne. A cette occasion, Sheikh Mohammed bin Abdullah Al Thani, Président-directeur général adjoint du Groupe Ooredoo a déclaré : « Nous veillons à conclure des partenariats stratégiques avec des entreprises leaders à l'image de Huawei, et de les renforcer et développer. Cela nous permettra de répondre rapidement et efficacement aux besoins numé-

riques croissants du secteur et des marchés. Ce nouvel accord reflète notre engagement à adopter les dernières technologies et solutions innovantes qui nous permettent d'offrir une expérience développée et évolutive à nos clients. » Ce nouveau partenariat intervient dans le cadre de l'accord-cadre stratégique mondial paraphé par Ooredoo et Huawei en 2021, et qui s'étend sur cinq ans et qui prévoit le renforcement de la coopération bilatérale. Il coïncide également avec le déploiement accéléré des réseaux 5G dans le secteur des télécommunications à travers les différentes régions du monde. En vertu de ce nouveau chapitre du partenariat étroit entre les deux parties, Huawei prévoit le déploiement des réseaux supplémentaires au Koweït, à Oman et en Irak pour la région du Moyen-Orient et la coopération avec Ooredoo sur les services d'équipements de communi-

tion sans fil en Tunisie, pour la région Nord-Afrique. De son côté, le responsable des produits et solutions des télécommunications et des technologies de l'information à Huawei, Yang Shaubin, a déclaré : « Cette collaboration est basée sur notre partenariat durable avec Ooredoo, et qui constitue une autre réalisation remarquable dans le cadre d'un travail commun fructueux entre les deux parties. Je suis heureux de souligner l'engagement de Huawei à fournir les solutions les plus modernes et les plus sophistiquées dans chaque pays et à assurer les meilleurs moyens de support ». L'étroite collaboration entre Ooredoo et Huawei met en lumière le rôle prépondérant du pionnier des Technologies de l'Information et de la Communication dans la transformation vers les réseaux 5G, dont le soutien de Huawei à Ooredoo a été évident lors du premier lancement commercial des réseaux 5G en 2018. De son côté, le Président directeur général adjoint du Groupe Ooredoo, Sheikh Mohammed bin Abdullah Al Thani, a conclu : « Nous avons obtenu des résultats exceptionnels dans toutes les régions de nos opérations à travers le monde et ce, grâce à notre coopération continue avec Huawei, depuis plusieurs années. Nous aspirons à poursuivre le renforcement des relations de travail avec le géant de la technologie à l'avenir ».

Y.B.

GARDE RÉPUBLICAINE JOURNÉES D'INFORMATION À TOUGGOURT

Des Journées d'information sur la Garde républicaine (GR) ont été ouvertes hier à Touggourt. Le coup d'envoi de cette manifestation a été donné au nom du commandant de la 4^e Région militaire par le commandant du secteur militaire de Touggourt. Dans son allocution d'ouverture, le chef du service de la communication au commandement de la Garde républicaine, le colonel Lamine Gharbi, a souligné que « ces Journées tendent à informer les citoyens, notamment les jeunes, sur les différentes missions de la Garde républicaine ». De même, cette manifestation vise à préserver l'image d'honneur de l'Armée nationale populaire (ANP), les réalisations de la Garde républicaine, pour le raffermissement de la relation Armée-Nation, a indiqué l'officier supérieur. Ces journées d'information organisées à l'Institut national spécialisé de la formation professionnelle Chahid Hocine-Merkhoufi de Touggourt, permettront de faire découvrir et de faire connaître davantage les activités de la Garde républicaine, sa création, ses spécialités, et matériels utilisés par les unités de cavalerie et de musique et cérémonial militaire, en sus d'une exposition-photos. Le programme de cette manifestation (5-8 mars) prévoit également la projection de films documentaires sur les opportunités de formation mises à la disposition des jeunes désireux rejoindre la Garde républicaine.

R.N.

MOHAMED BOUSLIMANI, À L'OUVERTURE DE LA RÉUNION DE L'UNION DE RADIODIFFUSION DES ÉTATS ARABES : «L'ALGÉRIE SOUTIEN TOUTES LES INITIATIVES EN FAVEUR DE LA NUMÉRISATION»

Le ministre de la Communication, M. Mohamed Bouslimani, a mis en avant, hier, le « bond remarquable » enregistré en matière d'échanges d'informations et de programmes entre les médias arabes en 2022, notamment à l'occasion de la couverture médiatique des travaux du Sommet arabe tenu en novembre dernier à Alger et dont les conclusions liées à l'unification des rangs arabes et au renforcement de l'action arabe commune ont été particulièrement saluées. S'exprimant à l'ouverture des réunions périodiques des coordinateurs des radios télévisions arabes, des ingénieurs et des techniciens des réseaux d'échanges à Alger, M. Bouslimani s'est félicité du « bond remarquable enregistré en matière d'échanges d'informations et de

programmes en 2022, notamment à l'occasion de la couverture médiatique des travaux du Sommet arabe tenu en novembre dernier en Algérie et dont les conclusions liées à l'unification des rangs arabes et au renforcement de l'action arabe commune, ont été particulièrement saluées. Il a soutenu que cette réunion « se veut un espace de rencontres en vue d'évaluer les réalisations et de rattraper les insuffisances pour permettre au citoyen arabe d'accéder à une information fiable et professionnelle à travers les divers programmes et émissions diffusés par nos radios et nos télévisions ». Et d'ajouter que « cette activité s'inscrit dans le cadre de la démarche de l'Union de radiodiffusion des États arabes (ASBU), en vue de la relance des efforts interarabes,

outre la mise en œuvre d'une stratégie médiatique tenant compte des intérêts de nos États et des aspirations de nos peuples ». Il a souligné que « l'Algérie, en s'adaptant à cette réalité et aux défis qui se posent à la nation arabe, soutient de façon inconditionnelle tous les efforts et initiatives visant à permettre la maîtrise des moyens de communication et des nouveaux supports basés sur la numérisation ». Le ministre a salué le projet de la nouvelle plateforme Cloud et les différents projets et programmes y afférents réalisés par des « compétences arabes », relevant que la conjoncture « nous appelle à focaliser sur la formation et à lui accorder une importance extrême ».

R.N.